

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF TRANSPORT

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES DU MINISTERE
DES TRANSPORTS**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°...../AONR/MINT/CIPM/2019 DU _____ EN
PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA MOBILISATION
SOCIALE URBAINE POUR LA SECURITE ROUTIERE DANS
CERTAINES GRANDES VILLES DU CAMEROUN EN 5 LOTS.**

FINANCEMENT : Fonds Routier, Exercices : 2019 et 2020



TABLE DES MATIERES

pièce N° 1: Lettre d'invitation à soumissionner	3
pièce N° 2: Avis d'Appel d'Offres (AAO)	Erreur ! Signet non défini.
pièce N° 3: Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO).....	18
pièce N° 4: Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).....	28
pièce N° 5: Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)	36
pièce N° 6: Termes de Référence (TDR).....	47
pièce N° 7: Proposition technique, tableaux types	53
pièce N° 8: Proposition financière tableaux types	64
pièce N° 9: Modèle de marché.....	72
pièce N° 10: Modèles des pièces à utiliser par le Soumissionnaire	76
pièce N° 12: Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à mettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.....	81



Pièce N°1: Lettre d'invitation à soumissionner



LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

L/MINT/SG/DAG/SDBMM/SMAR

Yaoundé, le _____

**LE MINISTRE
A
MESSIEURS LES DIRECTEURS**

Objet: Mobilisation sociale urbaine pour la sécurité routière
dans certaines grandes villes du Cameroun (en procédure d'urgence).

Messieurs/Mesdames,

Il m'honneur de vous informer que vous avez été pré-qualifiés pour le projet cité en référence, que vous êtes par conséquent admis à soumissionner pour ledit appel d'offres.

Je vous invite dès lors, ainsi que les autres concurrents pré-qualifiés, à soumissionner pour l'exécution du marché relatif au projet cité en référence.

Le jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré moyennant paiement des frais d'acquisition d'une somme non remboursable de 200 000 (deux cent mille) en francs CFA payable au compte du Trésor Public contre présentation de la quittance d'achat du DAO.

Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une caution de soumission, délivrée par un établissement bancaire ou toute autre institution financière agréée par le Ministre en charge des finances présentée sur la liste jointe en annexes, et d'un montant égal à :

LOTS	LIEUX	MONTANTS
1	Extrême-Nord	2 200 000
2	Adamaoua	2 000 000
3	Littoral	2 000 000
4	Ouest	2 000 000
5	Centre	1 800 000

La présente lettre d'invitation est adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte ci-après:

N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses
1.	GREENFIELD	699 47 63 59
2.	MERDOLF	BP : 35159 ydé Tel : 677 75 26 33
3.	TFM	BP : 33418 ydé Tel : 677 54 77 44
4.	WHITE DOVE	BP : 5440 Tel : 677 61 97 54
5.	SIFCAM	BP : 8324 ydé Tel : 22 30 53 88

Tous les candidats de la liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement.

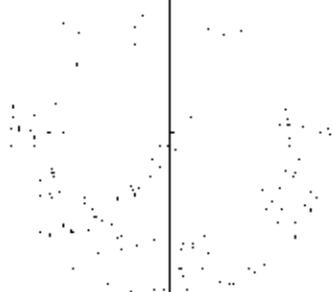
Je vous demande de bien vouloir me faire connaître dans un délai maximum de (10) dix jours à partir de la réception de la présente lettre d'invitation à soumissionner que vous avez reçu cette lettre d'invitation, et si vous soumettez ou non. Faute de quoi votre désistement sera constaté.

Je vous prie d'agréer, Madame / Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. /-

Copie :

- ARMP
- DGMAS
- Affichage

Pièce N° 2: Avis d'Appel d'Offres (AAO)



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°...../AONR/MINT/CIPM/2019 DU.....EN PROCEDURE D'URGENCE
RELATIF A LA MOBILISATION SOCIALE URBAINE POUR LA SECURITE ROUTIERE
DANS CERTAINES GRANDES VILLES DU CAMEROUN

Financement : Fonds Routier, Exercice : 2019 et 2020.
Maître d'ouvrage : Ministre des Transports

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de la sécurisation routière, le Ministre des Transports (MINT), Autorité contractante lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Restreint pour la mobilisation sociale urbaine pour la sécurité routière dans certaines grandes villes du Cameroun.

Le présent Appel d'Offres fait suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°0001/AAMI/MINT/G/DAG/SDDBM/SMAR/2019 pour la mise en œuvre du programme d'actions de prévention de sécurité routières.

ALLOTISSEMENT

L'ensemble des prestations est constitué de cinq (05) lots et comporte deux (02) tranches chacune comme suit :

N° Lots	Désignations	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle
1	Extrême-Nord	Maroua	Kousséri
		Yagoua	Tagoua
		Kaélé	Kalfou
2	Adamaoua	Ngaoundéré	Ngaoundal
		Meinganga	Diri
		Tibati	Mbé
3	Littoral	Nkongsamba	Mélong
		Edéa	Mandjo
		Mbanga	Pouma
4	Ouest	Mbouda	Foumbot
		Bafang	Bandjoun
		Baham	Santchou
5	Centre	Eséka	Makénéne
		Nanga Eboko	Obala
		Sa'a	Ngoumou

B : Le démarrage des prestations de la tranche conditionnelle est subordonné à la réception des prestations de la tranche ferme par la Commission de Suivi et de Recette Technique et à l'Ordre de Service de commencer les prestations signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service du marché.

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK- FATHERLAND

MINISTRY OF TRANSPORT

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX -TRAVAIL- PATRIE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER
PROCEDURE FOR ROAD SAFETY URBAN SOCIAL MOBILIZATION IN CERTAIN MAJOR CITIES IN CAMEROON

Financing : Road Fund, Financial Year 2019 and 2020.
Contracting Authority : Minister of Transport

1. SUBJECT

Within the framework of road safety activities, the Minister of Transport (MINT), Contracting Authority hereby launches in emergency procedure a restricted national invitation to tender for **road safety urban social mobilization in certain major cities in Cameroon.**

This invitation to tender follows a Call for Expression of interest No. 001/AAMI/MINT/SG/DAG/SDDBM/SMAR/2019 for the implementation of the road safety action plan.

2. ALLOTMENT

Services shall consist of five (5) lots with each comprising two (2) packages as follows:

Number of lots	Title	Confirmed package	Conditional package
1	Far North	Maroua ;	Kousseri
		Yagoua	Tagom
		Kaele	Kalfou
2	Adamawa	Ngaoundere	Ngaoundal
		Meinganga	Dir
		Tibati	Mbe
3	Littoral	Nkongsamba ;	Melong
		Edea ;	Mandjo
		Mbanga	Pouma
4	West	Mbouda	Foumbot
		Bafang	Bandjoun
		Baham	Santchou
5	Centre	Eseka	Makenene
		Nanga Eboko	Obala
		Sa' a	Ngoumou

NB : The execution of services of the conditional package shall be subject to the reception of services of the confirmed package by the Follow-up and Technical

Acceptance Commission and a service order to execute services signed by the Contracting Authority and notified by the Head of the Contracts Service.

3. NATURE OF SERVICES

All the services independent of the packages shall include:

- Identification and recognition of all densed-populated areas in the relevant cities;
- Categorization of these areas by their level of accident risk;
- Awareness activities in all identified areas through posting and distribution of display material bearing road safety messages and advices;
- The selection of sample areas depending on their level of road accident risk and considering the number of areas indicated on the table above, for the organisation of road safety education days;
- Development, in collaboration with the managers of selected areas, of a programme to organize education days for residents;
- Organization of actual campaigns, consisting of public education talks in each selected area;
- Training of some managers in selected areas (neighbourhood/block/canton chiefs, presidents of associations) as peer educators and peer sensitizers through capacity building workshops on road safety notions.

The number of managers to be trained is as follows depending on packages.

Confirmed package

Lot	Regions	Cities	Areas	Number of peer educators to be trained	Number of youths to be sensitized
1	Far North	Maroua :	3	50	250
		Yagoua	2	25	75
		Kaele	2	25	75
		Total	7	100	400
2	Adamawa	Ngaoundere	3	50	250
		Meinganga	2	25	75
		Tibati	2	25	75
		Total	7	100	400
3	Littoral	Nkongsamba ;	4	50	275
		Edea ;	2	30	75
		Mbanga	1	20	50
		Total	7	100	107
4	West	Mbouda	2	30	125
		Bafang	2	30	125
		Baham	2	30	100
		Total	6	90	350
5	Centre	Eseka	2	30	125
		Nanga Eboko	2	30	125
		Sa' a	2	30	100
		Total	6	90	350

Total	33	480	1607
-------	----	-----	------

Conditional package

Lot	Regions	Cities	Areas	Number of peer educators to be trained	Number of youths to be sensitized
1	Far North	Kousseri	3	50	250
		Tagom	2	25	75
		Kalfou	2	25	75
		Total	7	100	400
2	Adamawa	Ngaoundal	3	50	250
		Dir	2	25	75
		Mbe	2	25	75
		Total	7	100	400
3	Littoral	Melong	4	50	275
		Mandjo	2	30	75
		Pouma	1	20	50
		Total	7	100	107
4	West	Foumbot	2	30	125
		Bandjoun	2	30	125
		Santchou	2	30	100
		Total	6	90	350
5	Centre	Makenene	2	30	125
		Obala	2	30	125
		Ngoumou	2	30	100
		Total	6	90	350
Total			33	480	1607

4. DELIVERY DEADLINE

The maximum deadline provided for by the Contracting Authority for the execution of this Invitation to tender shall be **six (06) months for each package**.

5. PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this invitation to tender shall be restricted to the following short-listed candidates:

No.	Names of short-listed candidates	Addresses
1.	GREENFIELD	699 47 63 59
2.	MERDOLF	PO.BOX: 35159 Yaounde, TEL : 677 75 26 33
3.	TFM	PO.BOX: 33418 Yaounde, TEL : 677 54 77 44
4.	WHITE DOVE COMPANY	PO.BOX: 5440, TEL : 677 61 97 54
5.	SIFCAM	PO.BOX: 8324 yde Tel :22 30 53 88

NB : Short-listed candidates can not associate in a grouping with other short-listed candidates.

6. FINANCING

Services under this invitation to tender shall be financed by the Road Fund, Financial Year : 2019 and 2020.

The provisional budget of this activity amounts to five hundred million (500,000,000) CFA Francs, that is :

- Confirmed package : two hundred and fifty million (250,000,000) CFA Francs for the 2019 Financial Year ;
- Conditional package : two hundred and fifty million (250,000,000) CFA Francs for the 2020 Financial Year ;

This budget for each package is distributed as follows :

Lot	VENUES	AMOUNT		
		Confirmed package (2019)	Conditional package (2020)	TOTAL 2019-2020.
1	Far North	55 000 000	55 000 000	110 000 000
2	Adamawa	50 000 000	50 000 000	100 000 000
3	Littoral	50 000 000	50 000 000	100 000 000
4	West	50 000 000	50 000 000	100 000 000
5	Centre	45 000 000	45 000 000	90 000 000
Total		250 000 000	250 000 000	500 000 000

7. CONSULTATION OF TENDER FILE

Additional information may be consulted during working hours in the Department of General Affairs/Contracts Service of MINT, Room C120, Tel : (237) 222 23 31 73.

8. ACQUISITION OF TENDER FILE

Tender files may be obtained from the Contracts Service of the Ministry of Transport, (Room C120), upon publication of this invitation and against payment of a non refundable sum of : **200 000 (two hundred thousand)** CFA Francs to be paid to the **Public Treasury**.

9. PROVISIONAL BOND

Under pain of rejection, files shall include, for each lot bid for, a provisional bond (bid security) drafted according to the model indicated in the tender file by a bank or any other financial institution approved by the Ministry in charge of Finance featuring on the list attached hereto, and amounting to :

LOT	VENUES	AMOUNT
1	Far North	2 200 000
2	Adamawa	2,000,000

3	Littoral	2,000,000
4	West	2,000,000
5	Centre	1,800,000

The provisional bond shall be automatically returned 90 days at the latest after the date of bids validity for unselected bidders. If the bidder is awarded the contracts, the bid bond shall be returned after payment of the final bond.

10. SUBMISSION OF BIDS

Each bid drafted in English and French in seven (06) copies including one (01) original copy and six (05) duplicates labelled as such, shall reach the Contracts Service of MINT (room C120), Telephone number 222 23 31 73, on at the latest at 1 :00, local time and shall be labelled :

20/11/2019

"RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER

No. 00006 /AONR/MINT/CIPM/2019 OF 50 NO. 2019 FOR ROAD SAFETY URBAN SOCIAL MOBILIZATION IN CERTAIN MAJOR CITIES IN CAMEROON (in emergency procedure). "

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION"

11. ADMISSIBILITY OF BIDS

Under pain of rejection, the other administrative documents required should be produced in original copies or certified true copies by the issuing service or an administrative authority, in compliance with tender file specifications.

They should be less than three (03) months before the date of bids submission or have been established after the date of signature of the invitation to tender.

Any offer not complying with the prescriptions of the tender file shall be declared inadmissible. Notably the absence of a bid bond issued by a first rate bank approved by the Ministry of Finance.

12. OPENING OF BIDS

bids shall be opened in two phases.

The opening of administrative and technical bids shall take place on 20/11/2019 at 2 :00PM prompt, local time, by the Internal Tenders Board.

Bidders may attend the session or be represented by a duly mandated person.

The competent Tenders board shall, on the spot, draft the minute of the opening of bids.

At the end of administrative and technical files review, financial analysis will take place in the same conditions at a later date that will be communicated to bidders whose technical offers would have scored a technical mark equal to or above eighty (80%).

13. EVALUATION CRITERIA

13.1 Eliminary criteria

- Absence of a bid bond at the opening of bids ;
- Failure to present beyond 48 hours a document of the administrative file (other than the bid bond) deemed non compliant or absent at the opening of bids ;
- False declaration, substituted or forged administrative documents ;
- Technical mark below 80%
- Solemn undertaking to have never left a public contract.
- Financial information included in the technical or administrative file ;

13.2 Main criteria

Main criteria shall be marked by points.

No.	Criteria	Marking
1	Presentation of bid	03 points ;
2	Bidder's experience	20 points ;
3	Understanding of terms of reference	10 points ;
4	Working methodology and plan	10 points ;
5	Skills of key staff for this mission	45points.
6	logistics	12 points
	Total	100 points ;

Bids scoring less than 80% of main criteria shall be declared technically inadmissible and shall not be qualified for financial analysis.

14. SELECTION METHOD OF CONSULTANT

The consultant shall be selected following the quality-cost method : technical mark on 80 points and financial mark on 20 points in compliance with the procedures specified in this tender file.

15. AWARD

The Contracting Authority shall grant the Contract to the best bidder, with the highest final score, calculated according to the following marking grid : **Final score= (80x technical mark +20x financial mark)/100.**

One bidder cannot be awarded more than two (02) lots.

16. VALIDITY OF BIDS

Bidders remain bound to their bids for 90 (ninety) days as from the deadline set for the submission of bids.

17. ADDITIONAL INFORMATION

Additional information may be consulted during working hours in the Department of General Affairs/Contracts Service of MINT, Room C120.

18. DENUNCIATION

34nya ct contrary to the regulatory procedure or relating to fraud or corruption, kindly contact MINMAP on phone or SMS at the following numbers : 673 20 57 25/699 37 07 48.

Copies :

- MINT
- ARMP
- DGMAS
- Notice board
- Archives
- SOPECAM for publication

Yaounde, 04 NOV 2019



NGALLE BIBEHE Jean Ernest Masséna



REPUBLIC OF CAMEROON
 PEACE - WORK- FATHERLAND

 MINISTRY OF TRANSPORT

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX -TRAVAIL- PATRIE

 MINISTÈRE DES TRANSPORTS

RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER
 No. 001/AAMI/MINT/SG/DAG/SDDDBM/SMAR/2019 OF 01.11.2019 IN EMERGENCY
**PROCEDURE FOR ROAD SAFETY URBAN SOCIAL MOBILIZATION IN CERTAIN
 MAJOR CITIES IN CAMEROON**

Financing : Road Fund, Financial Year 2019 and 2020.
Contracting Authority : Minister of Transport

1. SUBJECT

Within the framework of road safety activities, the Minister of Transport (MINT), Contracting Authority hereby launches in emergency procedure a restricted national invitation to tender for **road safety urban social mobilization in certain major cities in Cameroon.**

This invitation to tender follows a Call for Expression of interest No. 001/AAMI/MINT/SG/DAG/SDDDBM/SMAR/2019 for the implementation of the road safety action plan.

2. ALLOTMENT

Services shall consist of five (5) lots with each comprising two (2) packages as follows:

Number of lots	Title	Confirmed package	Conditional package
1	Far North	Maroua :	Kousseri
		Yagoua	Tagom
		Kaele	Kalfou
2	Adamawa	Ngaoundere	Ngaoundal
		Meinganga	Dir
		Tibati	Mbe
3	Littoral	Nkongsamba :	Melong
		Edea ;	Mandjo
		Mbanga	Pouma
4	West	Mbouda	Foumbot
		Bafang	Bandjoun
		Baham	Santchou
5	Centre	Eseka	Makenene
		Nanga Eboko	Obala
		Sa' a	Ngoumou

NB : The execution of services of the conditional package shall be subject to the reception of services of the confirmed package by the Follow-up and Technical

Acceptance Commission and a service order to execute services signed by the Contracting Authority and notified by the Head of the Contracts Service.

3. NATURE OF SERVICES

All the services independent of the packages shall include:

- Identification and recognition of all densed-populated areas in the relevant cities;
- Categorization of these areas by their level of accident risk;
- Awareness activities in all identified areas through posting and distribution of display material bearing road safety messages and advices;
- The selection of sample areas depending on their level of road accident risk and considering the number of areas indicated on the table above, for the organisation of road safety education days;
- Development, in collaboration with the managers of selected areas, of a programme to organize education days for residents;
- Organization of actual campaigns, consisting of public education talks in each selected area;
- Training of some managers in selected areas (neighbourhood/block/canton chiefs, presidents of associations) as peer educators and peer sensitizers through capacity building workshops on road safety notions.

The number of managers to be trained is as follows depending on packages.

Confirmed package

Lot	Regions	Cities	Areas	Number of peer educators to be trained	Number of youths to be sensitized
1	Far North	Maroua :	3	50	250
		Yagoua	2	25	75
		Kaele	2	25	75
		Total	7	100	400
2	Adamawa	Ngaoundere	3	50	250
		Meinganga	2	25	75
		Tibati	2	25	75
		Total	7	100	400
3	Littoral	Nkongsamba ;	4	50	275
		Edea ;	2	30	75
		Mbanga	1	20	50
		Total	7	100	107
4	West	Mbouda	2	30	125
		Bafang	2	30	125
		Baham	2	30	100
		Total	6	90	350
5	Centre	Eseka	2	30	125
		Nanga Eboko	2	30	125
		Sa' a	2	30	100
		Total	6	90	350

Total	33	480	1607
-------	----	-----	------

Conditional package

Lot	Regions	Cities	Areas	Number of peer educators to be trained	Number of youths to be sensitized
1	Far North	Kousseri	3	50	250
		Tagom	2	25	75
		Kalfou	2	25	75
		Total	7	100	400
2	Adamawa	Ngaoundal	3	50	250
		Dir	2	25	75
		Mbe	2	25	75
		Total	7	100	400
3	Littoral	Melong	4	50	275
		Mandjo	2	30	75
		Pouma	1	20	50
		Total	7	100	107
4	West	Foumbot	2	30	125
		Bandjoun	2	30	125
		Santchou	2	30	100
		Total	6	90	350
5	Centre	Makehene	2	30	125
		Obala	2	30	125
		Ngoumdu	2	30	100
		Total	6	90	350
Total			33	480	1607

4. DELIVERY DEADLINE

The maximum deadline provided for by the Contracting Authority for the execution of this Invitation to tender shall be **six (06) months for each package**.

5. PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this invitation to tender shall be restricted to the following short-listed candidates:

No.	Names of short-listed candidates	Addresses
1.	GREENFIELD	699 47 63 59
2.	MERDOLF	PO.BOX: 35159 Yaounde, TEL : 677 75 26 33
3.	TFM	PO.BOX: 33418 Yaounde, TEL : 677 54 77 44
4.	WHITE DOVE COMPANY	PO.BOX: 5440, TEL : 677 61 97 54
5.	SIFCAM	PO.BOX: 8324 yde Tel :22 30 53 88

NB : Short-listed candidates can not associate in a grouping with other short-listed candidates.

6. FINANCING

Services under this invitation to tender shall be financed by the Road Fund, Financial Year : 2019 and 2020.

The provisional budget of this activity amounts to five hundred million (500,000,000) CFA Francs, that is :

- Confirmed package : two hundred and fifty million (250,000,000) CFA Francs for the 2019 Financial Year ;
- Conditional package : two hundred and fifty million (250,000,000) CFA Francs for the 2020 Financial Year ;

This budget for each package is distributed as follows :

Lot	VENUES	AMOUNT		
		Confirmed package (2019)	Conditional package (2020)	TOTAL 2019-2020.
1	Far North	55 000 000	55 000 000	110 000 000
2	Adamawa	50 000 000	50 000 000	100 000 000
3	Littoral	50 000 000	50 000 000	100 000 000
4	West	50 000 000	50 000 000	100 000 000
5	Centre	45 000 000	45 000 000	90 000 000
Total		250 000 000	250 000 000	500 000 000

7. CONSULTATION OF TENDER FILE

Additional information may be consulted during working hours in the Department of General Affairs/Contracts Service of MINT, Room C120, Tel : (237) 222 23 31 73.

8. ACQUISITION OF TENDER FILE

Tender files may be obtained from the Contracts Service of the Ministry of Transport, (Room C120), upon publication of this invitation and against payment of a non refundable sum of : **200 000 (two hundred thousand)** CFA Francs to be paid to the **Public Treasury**.

9. PROVISIONAL BOND

Under pain of rejection, files shall include, for each lot bid for, a provisional bond (bid security) drafted according to the model indicated in the tender file by a bank or any other financial institution approved by the Ministry in charge of Finance featuring on the list attached hereto, and amounting to :

LOT	VENUES	AMOUNT
1	Far North	2 200 000
2	Adamawa	2,000,000

3	Littoral	2,000,000
4	West	2,000,000
5	Centre	1,800,000

The provisional bond shall be automatically returned 90 days at the latest after the date of bids validity for unselected bidders. If the bidder is awarded the contracts, the bid bond shall be returned after payment of the final bond.

10. SUBMISSION OF BIDS

Each bid drafted in English and French in seven (06) copies including one (01) original copy and six (05) duplicates labelled as such, shall reach the Contracts Service of MINT (room C120), Telephone number 222 23 31 73, on 20/11/2019 at the latest at 1:00, local time and shall be labelled :

"RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER

No. 00006 /AONR/MINT/CIPM/2019 OF 04 NOV 2019 FOR ROAD SAFETY URBAN SOCIAL MOBILIZATION IN CERTAIN MAJOR CITIES IN CAMEROON (in emergency procedure)."

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION"

11. ADMISSIBILITY OF BIDS

Under pain of rejection, the other administrative documents required should be produced in original copies or certified true copies by the issuing service or an administrative authority, in compliance with tender file specifications.

They should be less than three (03) months before the date of bids submission or have been established after the date of signature of the invitation to tender.

Any offer not complying with the prescriptions of the tender file shall be declared inadmissible. Notably the absence of a bid bond issued by a first rate bank approved by the Ministry of Finance.

12. OPENING OF BIDS

bids shall be opened in two phases.

The opening of administrative and technical bids shall take place on 20/11/2019 at 2:00PM prompt, local time, by the Internal Tenders Board.

Bidders may attend the session or be represented by a duly mandated person.

The competent Tenders board shall, on the spot, draft the minute of the opening of bids.

At the end of administrative and technical files review, financial analysis will take place in the same conditions at a later date that will be communicated to bidders whose technical offers would have scored a technical mark equal to or above eighty (80%).

13. EVALUATION CRITERIA

13.1 Eliminary criteria

- Absence of a bid bond at the opening of bids ;
- Failure to present beyond 48 hours a document of the administrative file (other than the bid bond) deemed non compliant or absent at the opening of bids ;
- False declaration, substituted or forged administrative documents ;
- Technical mark below 80%
- Solemn undertaking to have never left a public contract.
- Financial information included in the technical or administrative file ;

13.2 Main criteria

Main criteria shall be marked by points.

No.	Criteria	Marking
1	Presentation of bid	03 points ;
2	Bidder's experience	20 points ;
3	Understanding of terms of reference	10 points ;
4	Working methodology and plan	10 points ;
5	Skills of key staff for this mission	45points.
6	logistics	12 points
	Total	100 points ;

Bids scoring less than 80% of main criteria shall be declared technically inadmissible and shall not be qualified for financial analysis.

14. SELECTION METHOD OF CONSULTANT

The consultant shall be selected following the quality-cost method : technical mark on 30 points and financial mark on 20 points in compliance with the procedures specified in this tender file.

15. AWARD

The Contracting Authority shall grant the Contract to the best bidder, with the highest final score, calculated according to the following marking grid : **Final score= (80x technical mark +20x financial mark)/100.**

One bidder cannot be awarded more than two (02) lots.

16. VALIDITY OF BIDS

Bidders remain bound to their bids for 90 (ninety) days as from the deadline set for the submission of bids.

17. ADDITIONAL INFORMATION

Additional information may be consulted during working hours in the Department of General Affairs/Contracts Service of MINT, Room C120.

18. DENUNCIATION

34nya ct contrary to the regulatory procedure or relating to fraud or corruption, kindly contact MINMAP on phone or SMS at the following numbers : 673 20 57 25/699 37 07 48.

Copies :

- MINT
- ARMP
- DGMAS
- Notice board
- Archives
- SOPECAM for publication

Yaounde, 08/10/2014



M. GALLE BIBEH JEAN ERNEST MASSÉNA



3. CONSISTANCE DES PRESTATIONS

La consistance de la mission à toutes les tranches, comprend :

- L'identification et la reconnaissance de toutes les zones fortement peuplées dans les villes concernées ;
- La catégorisation des dites zones par leur niveau de risque d'accidents qu'ils encourrent ;
- La sensibilisation dans toutes les zones identifiées à travers l'affichage et la distribution des supports de messages de prévention routière et les conseils en matière de sécurité routière ;
- La sélection d'un échantillon de zones en fonction de leur niveau de risque d'accidents de la route et à raison du nombre de zones indiquées dans le tableau ci-dessus, pour l'organisation des journées éducatives à la sécurité routière ;
- L'élaboration, en liaison avec les responsables des zones retenues, d'un programme d'organisation des journées éducatives, à l'attention des résidents ;
- L'organisation des campagnes proprement dites, consistant en des causeries éducatives publiques dans chaque zone retenue ;
- La formation d'un certain nombre de responsables des zones retenues (chefs de quartiers/blocs/cantons, présidents d'associations) en qualité de pairs éducateurs ou pairs sensibilisateurs à travers des ateliers de développement des capacités sur les notions de sécurité routière.

Le nombre de responsables à former se présente comme suit selon les tranches.

Pour la tranche ferme

Lot	Régions	Villes	zones	Nombre de pairs éducateurs à former	Nombre de jeunes à sensibiliser
1	Extrême-Nord	Maroua	3	50	250
		Yagoua	2	25	75
		Kaélé	2	25	75
		Total 1	7	100	400
2	Adamaoua	Ngaoundéré	3	50	250
		Meinganga	2	25	75
		Tibati	2	25	75
		Total 2	7	100	400
3	Littoral	Nkongsamba	4	50	200
		Edéa	2	30	75
		Mbanga	1	20	50
		Total 3	7	100	400
4	Ouest	Mbouda	2	30	125
		Bafang	2	30	125
		Baham	2	30	100
		Total 4	6	90	350
5	Centre	Eséka	2	30	125
		Nanga Eboko	2	30	125
		Sa'a	2	30	100
		Total 5	6	90	350
Total			33	480	1900

Pour la tranche conditionnelle

Lot	Régions	Villes	zones	Nombre de pairs éducateurs à former	Nombre de jeunes à sensibiliser
1	Extrême-Nord	Kousseri	3	50	250
		Tagom	2	25	75
		Kalfou	2	25	75
		Total 1	7	100	400
2	Adamaoua	Ngaoundal	3	50	250
		Dir	2	25	75
		Mbé	2	25	75
		Total 2	7	100	400
3	Littoral	Mélong	4	50	275
		Mandjo	2	30	75
		Pouma	1	20	50
		Total 3	7	100	107
4	Ouest	Foumbot	2	30	125
		Bandjoun	2	30	125
		Santchou	2	30	100
		Total 4	6	90	350
5	Centre	Makénéne	2	30	125
		Obala	2	30	125
		Ngoumou	2	30	100
		Total 5	6	90	350
Total			33	480	1807

DUREE D'EXECUTION

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de six (06) mois pour chaque tranche.

PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte à la liste des candidats pré-qualifiés après :

N°	Noms des candidats pré-qualifiés	Adresses
1.	GREENFIELD	699 47 63 59
2.	MERDOLF	BP : 35159 ydé Tel : 677 75 26 33
3.	TFM	BP : 33418 ydé Tel : 677 54 77 44
4.	WHITE DOVE	BP : 5440 Tel : 677 61 97 54
5.	SIFCAM	BP : 8324 ydé Tel : 22 30 53 88

Les candidats de cette liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement qu'avec d'autres candidats de cette même liste restreinte.

FINANCEMENT

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Fonds Routier, Exercice 2019 et 2020.

Le budget prévisionnel de l'opération est de cinq cent millions (500 000 000) FCFA, soit :

- pour la tranche ferme : deux cent cinquante millions (250 000 000) francs CFA à l'exercice 2019 ;
- pour la tranche conditionnelle: deux cent cinquante millions (250 000 000) francs CFA à l'exercice 2020 ;

ce budget pour chaque tranche est réparti comme suit:

LOT	LIEUX	MONTANT		
		Tranche ferme (2019)	Tranche conditionnelle (2020)	TOTAL 2019-2020
1	Extrême-Nord	55 000 000	55 000 000	110 000 000
2	Adamaoua	50 000 000	50 000 000	100 000 000
3	Littoral	50 000 000	50 000 000	100 000 000
4	Ouest	50 000 000	50 000 000	100 000 000
5	Centre	45 000 000	45 000 000	90 000 000
Total		250 000 000	250 000 000	500 000 000

7. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère des Transports, Service des Marchés porte C120, Tel. (237) 22 23 31 73.

8. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier peut être obtenu aux heures ouvrables au Ministère des Transports, Service des Marchés, dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de : **200 000 (deux cent mille) francs CFA payable au Trésor Public au titre des frais d'acquisition du DAO.**

9. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Sous peine de rejet, Les offres devront être accompagnées, pour chaque lot postulé, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou toute autre institution financière agréé par le Ministre en charge des finances présentée sur la liste jointe en annexes, et d'un montant égal à :

LOT	LIEUX	MONTANT
1	Extrême-Nord	2 200 000
2	Adamaoua	2 000 000
3	Littoral	2 000 000
4	Ouest	2 000 000
5	Centre	1 800 000

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 90 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où un soumissionnaire est attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après la constitution du cautionnement définitif.

10. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en anglais ou en français, en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées comme telles, devra parvenir au Ministère des Transports, Service des Marchés, au plus tard le à 13 heures, heure locale et devra porter mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N°...../AONR/MINT/CIPM/2019 DU _____ RELATIF A LA MOBILISATION SOCIALE URBAINE POUR LA SECURITE ROUTIERE DANS CERTAINES GRANDES VILLES DU CAMEROUN (en procédure d'urgence). »

“A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT”.

1. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement particulier de l'Appel d'Offres.

Les offres devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou toute autre institution financière agréée par le Ministère chargé des Finances.

2. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des offres sera effectuée en deux temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le _____ à partir de 14 heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

La commission de passation des marchés compétente établira séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis.

Après l'issue de l'examen des offres administratives et analyse des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires dont les offres techniques auront obtenu une note technique égale ou supérieure à quatre-vingt (80) points sur cent (100).

3. CRITERES D'EVALUATION

3.1 Critères éliminatoires

- Non présentation de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- Non présentation au-delà de 48 heures d'une pièce du dossier Administratif (autre que la caution de soumission) jugée non conforme ou absente à l'ouverture des offres ;
- Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- Absence de l'engagement sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un marché public.
- Présence d'informations financières dans l'offre technique ou administrative.

3.2 Critères essentiels

La notation des critères essentiels ci-après se fera par points.

N°	Critères	Notation
1	Présentation de l'offre	03 points;
2	Expérience du Soumissionnaire	20 points
3	Compréhension des Termes de Référence	10 points;
4	Méthodologie et plan de travail	10 points;
5	Compétence du personnel clé pour la mission	45points.
6	Moyen logistique	12 points
	Total	100 points

Les offres n'ayant pas obtenu au moins une note de 80 points sur 100 des critères essentiels seront jugées techniquement non qualifiées et ne pourront accéder à l'analyse financière.

14. METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le consultant sera choisi selon la méthode qualité-coût : note technique sur 80 points et note financière sur 20 points conformément aux procédures décrites dans le présent DAO.

15. ATTRIBUTION

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre après évaluation est la mieux-disante, c'est-à-dire ayant obtenu la note finale la plus élevée, calculée selon la formule de pondération suivante: $\text{Note finale} = (80 \times \text{note technique} + 20 \times \text{note financière}) / 100$

Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

16. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 120 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Transports, Service des Marchés, porte C120.

18. DENONCIATION

Pour tous actes contraires à la procédure réglementaire ou ayant trait à la fraude et à la corruption, bien vouloir saisir le MINMAP par téléphone ou SMS aux numéros suivants : **20 57 25/699 37 07 48.**

Yaoundé le



copie:

- MINT
- ARMP
- DGMAS
- Affichage
- Archivage
- SOPECAM pour publication

RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER
...../AONR/MINT/CIPM/2019 OF..... IN EMERGENCY PROCEDURE
FOR ROAD SAFETY URBAN SOCIAL MOBILIZATION IN CERTAIN MAJOR CITIES IN
CAMEROON

Financing : Road Fund, Financial Year 2019 and 2020.
Contracting Authority : Minister of Transport

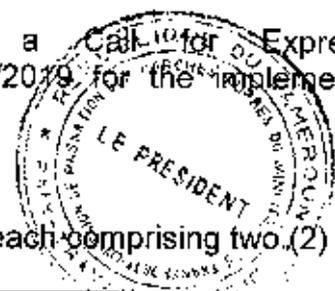
SUBJECT

Within the framework of road safety activities, the Minister of Transport (MINT), Contracting Authority hereby launches in emergency procedure a restricted national invitation to tender for **road safety urban social mobilization in certain major cities in Cameroon.**

This invitation to tender follows a **Call for Expression of interest No. 01/AAMI/MINT/SG/DAG/SDDBM/SMAR/2019** for the implementation of the road safety mobilization plan.

ALLOTMENT

Services shall consist of five (5) lots with each comprising two (2) packages as follows:



Number of lots	Title	Confirmed package	Conditional package
1	Far North	Maroua ;	Kousseri
		Yagoua	Tagom
		Kaele	Kalfou
2	Adamawa	Ngaoundere	Ngaoundal
		Meinganga	Dir
		Tibati	Mbe
3	Littoral	Nkongsamba ;	Melong
		Edea ;	Mandjo
		Mbanga	Pouma
4	West	Mbouda	Foumbot
		Bafang	Bandjoun
		Baham	Santchou
5	Centre	Eseka	Makenene
		Nanga Eboko	Obala
		Sa'a	Ngoumou

3 : The execution of services of the conditional package shall be subject to the reception of services of the confirmed package by the Follow-up and Technical Acceptance Commission and a service order to execute services signed by the Contracting Authority and notified by the head of the Contracts Service.

3. NATURE OF SERVICES

All the services independent of the packages shall include:

- Identification and recognition of all densely-populated areas in the relevant cities;
- Categorization of these areas by their level of accident risk;
- Awareness activities in all identified areas through posting and distribution of display material bearing road safety messages and advices;
- The selection of sample areas depending on their level of road accident risk and considering the number of areas indicated on the table above, for the organisation of road safety education days;
- Development, in collaboration with the managers of selected areas, of a programme to organize education days for residents;
- Organization of actual campaigns, consisting of public education talks in each selected area;
- Training of some managers in selected areas (neighbourhood/block/canton chiefs, presidents of associations) as peer educators and peer sensitizers through capacity building workshops on road safety notions.

The number of managers to be trained is as follows depending on packages.

Confirmed package

Lot	Regions	Cities	Areas	Number of peer educators to be trained	Number of youths to be sensitized
1	Far North	Maroua	3	50	250
		Yagoua	2	25	75
		Kaele	2	25	75
		Total	7	100	400
2	Adamawa	Ngaoundere	3	50	250
		Meinganga	2	25	75
		Tibati	2	25	75
		Total	7	100	400
3	Littoral	Nkongsamba	4	50	275
		Edea	2	30	75
		Mbanga	1	20	50
		Total	7	100	107
4	West	Mbouda	2	30	125
		Bafang	2	30	125
		Baham	2	30	100
		Total	6	90	350
5	Centre	Eseka	2	30	125
		Nanga Eboko	2	30	125
		Sa'a	2	30	100
		Total	6	90	350
Total			33	480	1607

Conditional package

Lot	Regions	Cities	Areas	Number of peer educators to be trained	Number of youths to be sensitized
1	Far North	Kousseri	3	50	250
		Tagom	2	25	75

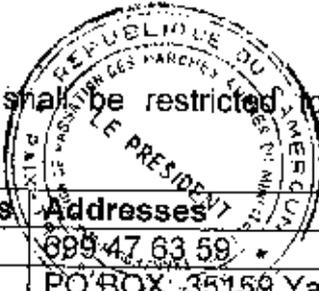
		Kalfou	2	25	75
		Total	7	100	400
2	Adamawa	Ngaoundal	3	50	250
		Dir	2	25	75
		Mbe	2	25	75
		Total	7	100	400
3	Littoral	Melong	4	50	275
		Mandjo	2	30	75
		Pouma	1	20	50
		Total	7	100	107
4	West	Foumbot	2	30	125
		Bandjoun	2	30	125
		Santchou	2	30	100
		Total	6	90	350
5	Centre	Makenene	2	30	125
		Obala	2	30	125
		Ngoumou	2	30	100
		Total	6	90	350
Total			33	480	1607

DELIVERY DEADLINE

The maximum deadline provided for by the Contracting Authority for the execution of this invitation to tender shall be **six (06) months for each package**.

PARTICIPATION AND ORIGIN

Participation in this invitation to tender shall be restricted to the following short-listed candidates:



No.	Names of short-listed candidates	Addresses
1.	GREENFIELD	099 47 63 59
2.	MERDOLF	PO.BOX: 35159 Yaounde, TEL : 677 75 26 33
3.	TFM	PO.BOX: 33418 Yaounde, TEL : 677 54 77 44
4.	WHITE DOVE COMPANY	PO.BOX: 5440, TEL : 677 61 97 54
5.	SIFCAM	PO.BOX: 8324 yde Tel :22 30 53 88

3 : Short-listed candidates can not associate in a grouping with other short-listed candidates.

FINANCING

Services under this invitation to tender shall be financed by the Road Fund, Financial Year : 2019 and 2020.

The provisional budget of this activity amounts to five hundred million (500,000,000) CFA Francs, that is :

- Confirmed package : two hundred and fifty million (250,000,000) CFA Francs for the 2019 Financial Year ;
- Conditional package : two hundred and fifty million (250,000,000) CFA Francs for the 2020 Financial Year ;

This budget for each package is distributed as follows :

Lot	VENUES	AMOUNT
-----	--------	--------

		Confirmed package (2019)	Conditional package (2020)	TOTAL 2019-2020.
1	Far North	55 000 000	55 000 000	110 000 000
2	Adamawa	50 000 000	50 000 000	100 000 000
3	Littoral	50 000 000	50 000 000	100 000 000
4	West	50 000 000	50 000 000	100 000 000
5	Centre	45 000 000	45 000 000	90 000 000
Total		250 000 000	250 000 000	500 000 000

CONSULTATION OF TENDER FILE

Additional information may be consulted during working hours in the Department of General Affairs/Contracts Service of MINT, Room C120, Tel : (237) 222 23 31 73.

8. ACQUISITION OF TENDER FILE

Tender files may be obtained from the Contracts Service of the Ministry of Transport, (Room C120), upon publication of this invitation and against payment of a non refundable sum of : **200 000 (two hundred thousand) CFA Francs** to be paid to the **Public Treasury**.

9. PROVISIONAL BOND

Under pain of rejection, files shall include, for each lot bid for, a provisional bond (to be security) drafted according to the model indicated in the tender file by a bank or any other financial institution approved by the Ministry in charge of Finance featuring on the list attached hereto, and amounting to :

LOT	VENUES	AMOUNT
1	Far North	2 200 000
2	Adamawa	2,000,000
3	Littoral	2,000,000
4	West	2,000,000
5	Centre	1,800,000

The provisional bond shall be automatically returned 90 days at the latest after the date of validity for unselected bidders. If the bidder is awarded the contracts, the bid bond shall be returned after payment of the final bond.

10. SUBMISSION OF BIDS

Each bid drafted in English and French in seven (06) copies including one (01) original copy and six (05) duplicates labelled as such, shall reach the Contracts Service of MINT (Room C120), Telephone number 222 23 31 73, on..... at the latest at 1 :00, local time and shall be labelled :

"RESTRICTED NATIONAL INVITATION TO TENDER

No...../AONR/MINT/CIPM/2019 OF..... FOR ROAD SAFETY URBAN AND SOCIAL MOBILIZATION IN CERTAIN MAJOR CITIES IN CAMEROON (in emergency procedure). "

"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION"

ADMISSIBILITY OF BIDS

Under pain of rejection, the other administrative documents required should be produced in original copies or certified true copies by the issuing service or an administrative authority, in compliance with tender file specifications.

They should be less than three (03) months before the date of bids submission or have been established after the date of signature of the invitation to tender.

Any offer not complying with the prescriptions of the tender file shall be declared inadmissible, notably the absence of a bid bond issued by a first rate bank approved by the Ministry of Finance.

OPENING OF BIDS

Bids shall be opened in two phases.

The opening of administrative and technical bids shall take place on _____ at 2 :00PM prompt, local time, by the Internal Tenders Board.

Bidders may attend the session or be represented by a duly mandated person.

The competent Tenders board shall, on the spot, draft the minute of the opening of bids.

At the end of administrative and technical files review, financial analysis will take place in the same conditions at a later date that will be communicated to bidders whose technical offers could have scored a technical mark equal to or above eighty (80%).

EVALUATION CRITERIA

3.1 Eliminary criteria

- Absence of a bid bond at the opening of bids ;
- Failure to present beyond 48 hours a document of the administrative file (other than the bid bond) deemed non compliant or absent at the opening of bids ;
- False declaration, substituted or forged administrative documents ;
- Technical mark below 80%
- Solemn undertaking to have never left a public contract.
- Financial information included in the technical or administrative file ;

3.2 Main criteria

Main criteria shall be marked by points.

No.	Criteria	Marking
1	Presentation of bid	03 points ;
2	Bidder's experience	20 points ;
3	Understanding of terms of reference	10 points ;
4	Working methodology and plan	10 points ;
5	Skills of key staff for this mission	45points.
6	logistics	12 points
	Total	100 points ;

Bids scoring less than 80% of main criteria shall be declared technically inadmissible and shall not be qualified for financial analysis.

14. SELECTION METHOD OF CONSULTANT

The consultant shall be selected following the quality-cost method : technical mark on 80 points and financial mark on 20 points in compliance with the procedures specified in this tender file.

15. AWARD

The Contracting Authority shall grant the Contract to the best bidder, with the highest final score calculated according to the following marking grid : **Final score= (80x technical mark + 20x financial mark)/100.**

One bidder cannot be awarded more than two (02) lots.

16. VALIDITY OF BIDS

Bidders remain bound to their bids for 90 (ninety) days as from the deadline set for the submission of bids.

17. ADDITIONAL INFORMATION

Additional information may be consulted during working hours in the Department of General Affairs/Contracts Service of MINT, Room C120.

18. DENUNCIATION

In the event of a bid contrary to the regulatory procedure or relating to fraud or corruption, kindly contact MINMAP on phone or SMS at the following numbers : **673 20 57 25/699 37 07 48.**

Yaounde, _____

Copies :

- MINT
- ARMP
- DGMAS
- Notice board
- Archives
- SOPECAM for publication





Pièce N° 3 : Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)

Table des matières

1.	Introduction
2.	Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours
3.	Etablissement des propositions
	Proposition technique
	Proposition financière
4.	Soumission, réception et ouverture des propositions
5.	Evaluation des propositions
	Généralités
	Evaluation des Propositions techniques
	Ouverture et évaluation des Propositions financières et recours
6.	Négociations
7.	Attribution du Contrat
8.	Publication des résultats d'attribution et recours
9.	Confidentialité
10.	Signature du marché
11.	Cautionnement définitif



Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO)

10. Généralités

- 1.1. L'autorité contractante sélectionne un Prestataire parmi les candidats dont les noms figurent sur la Lettre d'invitation, conformément à la méthode de sélection spécifiée dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).
- 1.2. Les Candidats sont invités à soumettre un dossier administratif, une proposition technique et une proposition financière pour la prestation des services nécessaires à la mission désignée dans les Termes de Référence. La proposition servira de base aux négociations du contrat et, à terme, au contrat signé avec le Candidat retenu.
3. La mission sera accomplie conformément au calendrier indiqué dans les Termes de Référence. Lorsque la mission comporte plusieurs phases, la performance du Prestataire durant une phase donnée devra donner satisfaction au Maître d'Ouvrage avant que la phase suivante ne débute.
4. Les Candidats doivent s'informer des conditions locales et en tenir compte dans l'établissement de leur proposition. Pour obtenir des informations de première main sur la mission et les conditions locales, il est recommandé aux Candidats, avant de soumettre une proposition, d'assister à la conférence préparatoire aux propositions, si le RPAO en prévoit une. Mais participer à ce genre de réunion n'est pas obligatoire. Les représentants des Candidats doivent contacter les responsables mentionnés dans le RPAO pour organiser une visite ou obtenir des renseignements complémentaires sur la conférence préparatoire. Les Candidats doivent faire en sorte que ces responsables soient avisés de leur visite en temps voulu, pour pouvoir prendre les dispositions appropriées.
5. Le Maître d'Ouvrage fournit les informations spécifiées dans les Termes de Référence, aide le Prestataire à obtenir les licences et permis nécessaires à la prestation des services, et fournit les données et rapports afférents aux projets pertinents.
6. Veuillez noter que :
 10. Les coûts de l'établissement de la proposition et de la négociation du contrat, y compris de la visite au maître d'ouvrage, ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables ; et que
- L'Autorité Contractante n'est nullement tenu d'accepter l'une quelconque des propositions qui auront été soumises.
7. Les Prestataires fournissent des conseils professionnels objectifs et impartiaux. En toutes circonstances ils défendent avant tout les intérêts du Maître d'Ouvrage, sans faire entrer en ligne de compte l'éventualité d'une mission ultérieure, et qu'ils évitent scrupuleusement toute possibilité de conflit avec d'autres activités ou avec les intérêts de leur société. Les prestataires ne doivent pas être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres Maîtres d'Ouvrages, ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité d'exécuter leur tâche au mieux des intérêts du Maître d'Ouvrage.
- 7.1. Sans préjudice du caractère général de cette règle, les Prestataires ne sont pas engagés dans les circonstances stipulées ci-après :
 - Aucune entreprise engagée par l'Autorité contractante pour fournir des biens ou réaliser des prestations pour un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admise à fournir des services de conseil pour le même projet. De la même manière, aucun bureau d'études engagé pour fournir des services de conseil en vue de la préparation ou de l'exécution d'un projet, ni aucune entreprise qui lui est affiliée, n'est admis ultérieurement à fournir des biens, réaliser des prestations, ou assurer des services liés à sa mission initiale pour le même projet (à moins qu'il ne s'agisse d'une continuation de cette mission) ;
 - Ni les prestataires ni aucune des entreprises qui leur sont affiliées ne peuvent être engagés pour une mission qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec une autre de leurs missions.

1.7.2. Comme indiqué à l'alinéa (a) de la clause

1.7.1 Ci-dessus, des Prestataires peuvent être engagés pour assurer des activités en aval lorsqu'il est essentiel d'assurer une certaine continuité, auquel cas le RPAO doit faire état de cette possibilité et les critères utilisés dans la sélection du prestataire doivent prendre en compte la probabilité d'une reconduction. Il appartiendra exclusivement au Maître d'Ouvrage de décider de faire exécuter ou non des activités en aval et, dans l'affirmative, de déterminer quel Prestataire sera engagé à cette fin.

1.8. L'Autorité Contractante exige des soumissionnaires et de ses cocontractants, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. En vertu de ce principe, l'Autorité Contractante :

Définit aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

10. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
 - ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
 - iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'Autorité Contractante en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
 - iv. "Pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
- b. Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.
- 1.9. Les candidats communiquent les renseignements sur les commissions et primes éventuellement réglées ou devant être réglées à des agents en rapport avec la présente proposition, et l'exécution du contrat s'il est attribué au candidat, comme demandé sur le formulaire de proposition financière (lettre de soumission)
- 1.10. Les candidats ne doivent pas avoir été déclarés exclus de toutes attributions de contrats pour corruption ou manœuvres frauduleuses.

2. Eclaircissements, modifications apportés au DAO et recours

2.1. Les Candidats ont jusqu'à une date limite précisée dans le RPAO pour demander des éclaircissements sur l'un quelconque des documents du DAO. Toute demande d'éclaircissement doit être formulée par écrit, et expédiée par courrier, télécopie, ou courrier électronique à l'adresse de l'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage figurant sur le RPAO. L'Autorité Contractante donne sa réponse par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats destinataires de la lettre d'invitation et envoie des copies de la réponse (en y joignant une explication de la demande d'éclaircissement, sans en identifier l'origine) à tous ceux d'entre eux qui entendent soumettre des propositions.

2.2. A tout moment, avant la soumission des propositions, l'Autorité Contractante peut, pour n'importe quelle raison, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat invité à soumissionner, modifier l'un des documents du DAO au moyen d'un additif. Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par courrier, télécopie ou courrier électronique à tous les candidats sollicités, et ont force obligatoire pour eux. L'Autorité Contractante avec copie au Maître d'Ouvrage peut, à sa convenance, reporter la date limite de remise des propositions.

2.3. Entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres y compris la phase de pré-qualification des candidats, et l'ouverture des plis, tout soumissionnaire qui s'estime lésé dans la procédure de passation des marchés publics peut introduire une requête auprès de l'Autorité Contractante.

2.4. Le recours doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'Autorité Contractante, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et au Président de la Commission.

Il doit parvenir au plus tard Cinq (05) jours avant la date d'ouverture des offres.

2.5. L'Autorité Contractante dispose de cinq (05) jours pour réagir. La copie de la réaction est transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics.

3. Etablissement des propositions

3.1. Les candidats sont tenus de soumettre une proposition rédigée dans la (les) langue(s) spécifiée(s) dans le RPAO.

Proposition technique

3.2. Lors de l'établissement de la Proposition technique, les Candidats sont censés examiner les documents constituant le présent Dossier de Consultation en détail. L'insuffisance patente des renseignements fournis peut entraîner le rejet d'une proposition.

En établissant la Proposition technique, les Candidats doivent prêter particulièrement attention aux considérations suivantes :

10. Le Candidat qui estime ne pas posséder toutes les compétences nécessaires à la mission peut se les procurer en s'associant avec un ou plusieurs Candidat(s) individuel(s) et/ou d'autres Candidats sous forme de co-entreprise ou de sous-traitance, en tant que de besoin. Les Candidats ne peuvent s'associer avec les autres Candidats sollicités en vue de cette mission, qu'avec l'approbation de l'Autorité Contractante, comme indiqué dans le RPAO. Les candidats sont encouragés à rechercher la participation de candidats nationaux en concluant des actes de coentreprise (actes notariés) avec eux ou en leur sous-traitant une partie de la mission ;

i. Pour les missions reposant sur le temps de travail, l'estimation du temps de travail du personnel est fournie dans le RPAO. Cependant, la proposition doit fonder sur l'estimation du temps de travail du personnel qui est faite par le Candidat ;

ii. Il est souhaitable que le personnel spécialisé proposé soit composé en majorité de salariés permanents du Candidat ou entretienne avec lui, de longue date une relation de travail stable ;

v. Le personnel spécialisé proposé doit posséder au minimum l'expérience indiquée dans le RPAO, qu'il aura de préférence acquise dans des conditions de travail analogues à celles du pays où doit se dérouler la mission ;

v. Il ne peut être proposé un choix de personnel spécialisé, et il n'est autorisé de soumettre qu'un curriculum vitae (CV) par poste.

3.3. Les rapports que doivent produire les Candidats dans le cadre de la présente mission doivent être rédigés dans la (les) langue(s) stipulée(s) dans le RPAO. Il est souhaitable que le personnel du Candidat ait une bonne connaissance pratique des langues française et anglaise ;

3.4. La Proposition technique fournit les informations suivantes à l'aide des Tableaux joints (Pièce 4) :

10. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 4B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personne proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le candidat ;

Toutes les observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante (Tableau 4C) ;

i. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 4D) ;

- iv. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 4E) ;
- v. Des curricula vitae récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 4F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des dix (10) dernières années ;
- vi. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps) nécessaire à l'accomplissement de la mission, justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 4E et 4G) ;
- vii. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ;
- viii. Toute autre information demandée dans le RPAO.

3.5 La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.

Proposition financière

- 3.6. La Proposition financière doit être établie au moyen des Tableaux types (Pièce 5). Elle énumère tous les coûts afférents à la mission. Si besoin est, toutes les charges peuvent être ventilées par activité.
- 3.7. La Proposition financière doit présenter séparément les impôts, droits (y compris cotisations de sécurité sociale), taxes et autres charges fiscales applicables en vertu de la législation en vigueur sur les candidats, les sous-traitants et leur personnel (autre que les ressortissants ou résidents permanents du Cameroun), sauf indication contraire dans le RPAO.
- 3.8. Les candidats libelleront les prix de leurs services dans la (les) monnaie(s) spécifiée(s) dans le RPAO.
- 3.9. Les commissions et primes, éventuellement réglées ou devant être réglées par les Candidats en rapport avec la mission, sont précisées dans la lettre de soumission de la Proposition financière (Section 5.A).
- 3.10. Le RPAO indique combien de temps les propositions doivent demeurer valides à compter de la date de soumission. Pendant cette période, les candidats doivent garder à disposition le personnel spécialisé proposé pour la mission. L'Autorité Contractante en rapport avec le Maître d'Ouvrage fait tout son possible pour mener à bien les négociations dans ces délais. Si celui-ci souhaite prolonger la durée de validité des propositions, les Candidats qui n'y consentent pas sont en droit de refuser une telle prolongation.

4. Soumission, réception et ouverture des propositions

- 4.1. L'original de la proposition doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du candidat lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par (les) signataire(s) des propositions.
- 4.2. Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Sa habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe aux propositions.
- 4.3. Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention "ORIGINAL" ou "COPIE", selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'

l'original qui fait foi.

4.4. Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies des pièces administratives énumérées dans le RPAO, dans une enveloppe portant la mention "DOSSIER ADMINISTRATIF", l'original et toutes les copies de la proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention "PROPOSITION TECHNIQUE", et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une enveloppe scellée portant clairement la mention " PROPOSITION FINANCIERE ." et l'avertissement "NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE". Les Candidats placent ensuite ces trois enveloppes dans une même enveloppe cachetée, la quelle porte l'adresse du lieu de dépôt des soumissions et les renseignements indiqués dans le RPAO, ainsi que la mention " A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT".

5. La Caution de Soumission peut être saisie :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre durant la période de validité;

2. Si, le soumissionnaire retenu :

10. manque à son obligation de souscrire le marché, ou

11. manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 11 du RPAO ;

12. refuse de recevoir notification du marché

6. Le dossier administratif, la proposition technique et la Proposition financière dûment établis doivent être remis à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans le RPAO. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.

7. Dès que l'heure limite de remise des propositions est passée, les dossiers administratif et technique sont ouverts par la Commission de Passation des Marchés. La Proposition financière reste cachetée et est confiée au Président de la Commission de Passation des Marchés compétente qui la conserve jusqu'à la séance d'ouverture des propositions financières.

Evaluation des propositions

Généralités

1. Les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.

2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les propositions de la Commission des Marchés, relatives à l'évaluation et la comparaison des offres ou les décisions de l'Autorité Contractante vue de l'attribution d'un marché, pourra entraîner le rejet de son offre.

Evaluation des Propositions techniques

3. La Sous-commission d'analyse mise en place par la Commission de Passation des Marchés évalue les propositions techniques sur la base de leur conformité aux termes de référence, à l'aide des critères d'évaluation, des sous- critères (en règle générale, pas plus de trois par critère) et du système de points spécifiés dans le RPAO. Chaque proposition conforme se voit attribuer un score technique (St). Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum spécifié dans le RPAO.

4. A l'issue de l'évaluation de la qualité technique, l'Autorité Contractante avise les candidats dont les propositions n'ont pas obtenu la note de qualification minimum, que leurs offres n'ont pas été retenues ; leurs propositions financières leur seront donc restituées sur demande, sans avoir été ouvertes à l'issue du processus de sélection. L'Autorité Contractante dans le même temps, avise les Candidats qui ont obtenu la note de qualification minimum, et leur indique la date, l'heure et le lieu d'ouverture des propositions financières. Cette notification peut être adressée par courrier recommandé, télécopie ou courrier électronique.



Ouverture et évaluation des propositions financières et recours

- 5.6. Les propositions financières sont ouvertes par la Commission de Passation des Marchés, en présence des représentants des Candidats qui désirent y assister. Le nom du candidat et les prix proposés sont lus à haute voix et consignés par écrit lors de l'ouverture des Propositions financières. L'Autorité Contractante dresse un procès-verbal de la séance.
- 5.7. A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.
- 5.8. En cas de recours, il doit être adressé au Ministre chargé des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une lettre à laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet qui lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations y afférents.

- 5.9. La Sous-commission d'analyse établit si les Propositions financières sont complètes (c'est-à-dire si tous les éléments de la Proposition technique correspondante ont été chiffrés ; corrige toute erreur de calcul, et convertit les prix exprimés en diverses monnaies en francs CFA. Les cours de vente officiels utilisés à cet effet, fournis par la BEAC, sont ceux en vigueur à la date limite de dépôt des propositions. L'évaluation est faite sans tenir compte des impôts, droits, taxes et autres charges fiscales tels que définis au para- graphe 3.7.

- 5.10. En cas de sélection qualité coût, la proposition financière conforme la moins disante (Fm) reçoit un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres Propositions financières sont calculés comme indiqué dans le RPAO. Les propositions sont classées en fonction de leurs Scores technique (St) et financier (Sf) combinés après introduction de pondérations (T étant le poids attribué à la Proposition technique et P le poids accordé à la Proposition financière ; $T + P$ étant égal à 100, comme indiqué dans le RPAO. Le Candidat ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé est invité à des négociations comme potentiel attributaire du Marché.

- 5.11. En cas de sélection dans le cadre d'un budget déterminé, la Sous-commission d'analyse retient le Consultant ayant remis la Proposition technique la mieux classée dans les limites du budget (« prix évalué »). Les propositions dépassant ce budget sont rejetées. En cas de sélection au moindre coût, l'Autorité Contractante retient la proposition la moins disante (« prix évalué ») parmi celles qui ont obtenu le score technique minimum requis. Dans les deux cas, le Consultant sélectionné est invité à des négociations.

6. Négociations

- 6.1. Les négociations auront lieu à l'adresse indiquée dans le RPAO, entre l'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat dont la proposition est retenue, l'objectif étant de parvenir à un accord sur tous les points et de signer un contrat.

En aucun cas des négociations ne peuvent être conduites avec plus d'un candidat à la fois. Ces négociations, qui ne doivent pas porter sur les prix unitaires, sont sanctionnées par un procès-verbal signé par les deux parties.

- 6.2. Les négociations comportent une discussion de la Proposition technique, de la méthodologie proposée (plan de travail), de la dotation en personnel et de toute suggestion faite par le Candidat pour améliorer les Termes de référence. L'Autorité Contractante et/ou le Maître d'Ouvrage et le candidat mettent ensuite au point les termes de référence finaux, la dotation en personnel, et les diagrammes à barres indiquant les activités, le personnel utilisé, et le temps passé sur le terrain et au siège, le temps de travail en mois, les aspects logistiques et les conditions d'établissement des rapports. Le plan de travail et les termes de référence finaux qui ont été convenus sont ensuite intégrés à la « description des services », qui fait partie du contrat. Il faut veiller tout particulièrement à obtenir du candidat

retenu le maximum qu'il puisse offrir dans les limites du budget disponible, et à définir clairement les informations que le Maître d'Ouvrage doit fournir pour assurer la bonne exécution de la mission.

- 6.3. Les négociations financières visent notamment à préciser (le cas échéant) les obligations fiscales du Candidat en République du Cameroun, et la manière dont elles sont prises en compte dans le contrat ; elles intègrent aussi les modifications techniques convenues au coût des services. Sauf circonstances exceptionnelles, les négociations financières ne portent ni sur les taux de rémunération du personnel (pas de décomposition de ces taux), ni sur d'autres taux unitaires quel que soit le mode de sélection.
- 6.4. Ayant fondé son choix du Candidat, entre autres, sur une évaluation du personnel spécialisé proposé, l'Autorité Contractante entend négocier le contrat sur la base des experts dont le nom figure dans la proposition. Préalablement à la négociation du contrat, l'Autorité Contractante exige l'assurance que ces experts soient effectivement disponibles. Elle prend en considération aucun remplacement de ce personnel durant les négociations, à moins que les deux parties ne conviennent que ce remplacement a été rendu inévitable par un trop grand retard du processus de sélection, ou que ces remplacements sont indispensables à la réalisation des objectifs de la mission. Si tel n'est pas le cas, et s'il est établi que le Candidat a proposé une personne clé sans s'être assuré de sa disponibilité, la société peut être disqualifiée.
- 6.5. Les négociations s'achèvent par un examen du projet de contrat. En conclusion des négociations, l'Autorité Contractante et le candidat paraphent le contrat convenu. Si les négociations échouent, l'Autorité Contractante invite le Candidat dont la proposition a été classée en deuxième position à des négociations.

7. Attribution du contrat

- 7.1 Une fois les négociations menées à bien, L'Autorité Contractante attribue et publie les résultats.
- 7.2 Le candidat est censé commencer sa mission à la date et au lieu spécifié dans le RPAO.

8. Publication des résultats d'attribution et recours

- 8.1. L'Autorité Contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'Observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.
- 8.2. L'Autorité Contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande.
- 8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics.
- 8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé au Ministre en charge des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au Président de la Commission.

doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.

9. Confidentialité

Aucun renseignement concernant l'évaluation des propositions et les recommandations d'attribution ne doit être communiqué aux Candidats ayant soumis une proposition ou à toute autre personne n'ayant pas qualité pour participer à la procédure de sélection, tant que l'attribution du contrat n'a pas été notifiée au Candidat gagnant.

10. Signature du marché

- 10.1. Après publication des résultats, le projet de marchés souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés concernée pour examen et adoption.
- 10.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché, à compter de la date de réception du projet de marché adopté par la Commission des Marchés compétente et souscrit par l'attributaire.

10.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (5) jours qui suivent la date de sa signature.

11. Cautionnement définitif

- 11.1. Dans les vingt-(20) jours suivant la notification du marché par l'Autorité Contractante le prestataire fournira au Maître d'Ouvrage un Cautionnement définitif, sous la forme stipulée dans le RPAO, conformément au modèle fourni dans le Dossier d'Appel d'Offres.
- 11.2. Le cautionnement dont le taux varie entre 2 et 5% du montant du marché, peut être remplacé par la garantie d'une caution d'un établissement bancaire agréé conformément aux textes en vigueur, été mise au profit du Maître d'Ouvrage ou par une caution personnelle et solidaire.
- 11.3. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire à la place du cautionnement, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un établissement bancaire ou d'un organisme financier agréé de premier rang conformément aux textes en vigueur.
- 11.4. L'absence de production du cautionnement définitif dans les délais prescrits est susceptible de donner lieu à la résiliation du marché dans les conditions prévues dans le CCAG.





**Pièce N° 4 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres
(RPAO)**

Clauses du RGAO		RPAO																																												
1.1		Le Maître d'Ouvrage bénéficiaire des prestations est : le Ministre des Transports . Les prestations sont financées par le Budget du Fonds routier (Exercice 2019 et 2020). Le mode de sélection est qualité – coût.																																												
1.2		Nom, objectifs et description de la mission : Mobilisation sociale urbaine pour la sécurité routière dans certaines grandes villes du Cameroun. L'ensemble des prestations est constitué de cinq (05) lots et comporte (02) tranche chacune comme suit :																																												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="406 649 598 728">N° Lots</th> <th data-bbox="598 649 949 728">Désignations</th> <th data-bbox="949 649 1284 728">Tranche Ferme</th> <th data-bbox="1284 649 1596 728">Tranche Conditionnelle</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="406 728 598 840" rowspan="3">1</td> <td data-bbox="598 728 949 840" rowspan="3">Extrême-Nord</td> <td data-bbox="949 728 1284 761">Maroua</td> <td data-bbox="1284 728 1596 761">Kousseri</td> </tr> <tr> <td data-bbox="949 761 1284 795">Yagoua</td> <td data-bbox="1284 761 1596 795">Tagom</td> </tr> <tr> <td data-bbox="949 795 1284 840">Kaélé</td> <td data-bbox="1284 795 1596 840">Kalfou</td> </tr> <tr> <td data-bbox="406 840 598 952" rowspan="3">2</td> <td data-bbox="598 840 949 952" rowspan="3">Adamaoua</td> <td data-bbox="949 840 1284 873">Ngaoundéré</td> <td data-bbox="1284 840 1596 873">Ngaoundal</td> </tr> <tr> <td data-bbox="949 873 1284 907">Meinganga</td> <td data-bbox="1284 873 1596 907">Dir</td> </tr> <tr> <td data-bbox="949 907 1284 952">Tibati</td> <td data-bbox="1284 907 1596 952">Mbé</td> </tr> <tr> <td data-bbox="406 952 598 1064" rowspan="3">3</td> <td data-bbox="598 952 949 1064" rowspan="3">Littoral</td> <td data-bbox="949 952 1284 985">Nkongsamba</td> <td data-bbox="1284 952 1596 985">Mélougou</td> </tr> <tr> <td data-bbox="949 985 1284 1019">Edéa</td> <td data-bbox="1284 985 1596 1019">Mandjo</td> </tr> <tr> <td data-bbox="949 1019 1284 1064">Mbanga</td> <td data-bbox="1284 1019 1596 1064">Pouma</td> </tr> <tr> <td data-bbox="406 1064 598 1176" rowspan="3">4</td> <td data-bbox="598 1064 949 1176" rowspan="3">Ouest</td> <td data-bbox="949 1064 1284 1097">Mbouda</td> <td data-bbox="1284 1064 1596 1097">Foumbot</td> </tr> <tr> <td data-bbox="949 1097 1284 1131">Bafang</td> <td data-bbox="1284 1097 1596 1131">Bandjoun</td> </tr> <tr> <td data-bbox="949 1131 1284 1176">Baham</td> <td data-bbox="1284 1131 1596 1176">Santchou</td> </tr> <tr> <td data-bbox="406 1176 598 1299" rowspan="3">5</td> <td data-bbox="598 1176 949 1299" rowspan="3">Centre</td> <td data-bbox="949 1176 1284 1209">Eséka</td> <td data-bbox="1284 1176 1596 1209">Makénéné</td> </tr> <tr> <td data-bbox="949 1209 1284 1243">Nanga Eboko</td> <td data-bbox="1284 1209 1596 1243">Obala</td> </tr> <tr> <td data-bbox="949 1243 1284 1299">Sa'a</td> <td data-bbox="1284 1243 1596 1299">Ngoumou</td> </tr> </tbody> </table>	N° Lots	Désignations	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle	1	Extrême-Nord	Maroua	Kousseri	Yagoua	Tagom	Kaélé	Kalfou	2	Adamaoua	Ngaoundéré	Ngaoundal	Meinganga	Dir	Tibati	Mbé	3	Littoral	Nkongsamba	Mélougou	Edéa	Mandjo	Mbanga	Pouma	4	Ouest	Mbouda	Foumbot	Bafang	Bandjoun	Baham	Santchou	5	Centre	Eséka	Makénéné	Nanga Eboko	Obala	Sa'a	Ngoumou
N° Lots	Désignations	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle																																											
1	Extrême-Nord	Maroua	Kousseri																																											
		Yagoua	Tagom																																											
		Kaélé	Kalfou																																											
2	Adamaoua	Ngaoundéré	Ngaoundal																																											
		Meinganga	Dir																																											
		Tibati	Mbé																																											
3	Littoral	Nkongsamba	Mélougou																																											
		Edéa	Mandjo																																											
		Mbanga	Pouma																																											
4	Ouest	Mbouda	Foumbot																																											
		Bafang	Bandjoun																																											
		Baham	Santchou																																											
5	Centre	Eséka	Makénéné																																											
		Nanga Eboko	Obala																																											
		Sa'a	Ngoumou																																											
1.3		La durée de la mission est de six (06) mois pour toutes les tranches. Les prestations des titulaires sont définies de manière plus détaillée dans les Termes de Référence (TDR).																																												
1.4		La mission comporte plusieurs tranches : Oui. Conférence préalable à l'établissement des propositions : Non.																																												
1.5		Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction des Affaires Générales (service des Marchés) au Ministère des Transports. Le Maître d'ouvrage met à la disposition des soumissionnaires, toute la documentation nécessaire à l'élaboration de leur offre et à l'exécution des prestations.																																												
2.1		Des éclaircissements peuvent être demandés au moins quinze (15) jours avant la limite de dépôt des offres.																																												
2.2		Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Offres peut en faire la demande par écrit, télégramme, télécopie télex ou mail adressé au Maître d'Ouvrage à travers la Direction des Affaires Générales (Service des Marchés).																																												
3.1		3. Etablissement des propositions Les propositions seront rédigées en français ou en anglais.																																												
3.2		i. Deux consultants de la liste restreinte (ou avec l'un d'eux appartenant à la liste restreinte) ont la possibilité de s'associer : Oui.																																												

use du AO	RPAO
2	<p>iv. le personnel clé de la mission doit posséder au minimum l'expérience suivante :</p> <p>Chef de mission : un expert en Prévention et sécurité routières, titulaire d'un diplôme universitaire de niveau minimum BAC+3 dans le domaine des statistiques, de l'économie des transports ou de l'ingénierie routière et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 07 ans dans le domaine de la Prévention et de la sécurité routières.</p> <p>Membres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un expert en communication, titulaire d'un diplôme de niveau minimum BAC+3 dans le domaine de la communication, des sciences de l'éducation, la jeunesse et animation ou de la socio-anthropologie ou de la psychopédagogie et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de la sécurité routière ; - Un expert en secourisme, Titulaire d'un diplôme de niveau minimum BAC+3 dans le domaine du secourisme ou des premiers soins, justifiant d'une expérience d'au moins trois (03) ans dans le domaine dans la pratique de secourisme.
3	Les langues de rédaction des rapports afférents à la mission sont le français ou l'anglais.
4	<p>vii. La formation ne constitue pas un élément majeur de cette mission</p> <p>viii. Les autres renseignements à fournir dans la proposition technique sont décrits au paragraphe 4.6.1 (b) ci-dessous du RPAO.</p>
7	<p>Impôts : le présent marché est soumis en matière de fiscalité à la réglementation camerounaise en vigueur notamment le décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des marchés publics.</p>
3	L'élément dépenses locales doit être libellé dans la monnaie nationale : OUI .
0	Les propositions doivent demeurer valides cent vingt jours (120) jours après la date limite de soumission.
3	<p>4. Soumission, réception et ouverture des propositions</p> <p>Les offres seront présentées en sept (07) exemplaires soit un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, selon le système de double enveloppe.</p>
4	<p>Les propositions des soumissionnaires seront déposées sous plis fermés, au Service des Marchés de la Direction des Affaires générales au Ministère des Transports à Yaoundé, contre récépissé.</p>
	<p>Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés chacune dans une enveloppe dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) ; - L'enveloppe B contenant l'Offre technique (Volume 2) ; - L'enveloppe C contenant l'Offre financière (Volume 3).
	Toutes les pièces constitutives des offres seront placées dans une grande en

Clause
s du
RGAO

RPAO

« APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N° _____ /AONR/MINT/CIPM/2019 DU _____

Relatif à la mobilisation sociale urbaine pour la sécurité routière dans certaines grandes villes du Cameroun.

Lot(s) N° _____

Financement : Fonds routier, Exercice 2019 et 2020.

A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT»

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur.

4.6.1

a). Volume 1 : Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

1. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée au tarif en vigueur ;
2. L'accord de groupement, le cas échéant ;
3. Le pouvoir de signature le cas échéant ;
4. Une attestation de non-redevance signée par les services des Impôts territorialement compétents et certifiant que le soumissionnaire a effectué ses déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois ;
5. Une photocopie légalisée de la carte du contribuable datant de moins de trois mois ;
6. Une photocopie légalisée du plan de localisation ;
7. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque agréée par le Ministère des Finances ;
8. La quittance d'achat du dossier d'Appel d'Offres d'un montant de deux cent (200 000) francs CFA ;
9. La caution de soumission (garantie de soumission) établie selon le modèle en vigueur dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire ou toute institution financière agréée par le Ministre en charge des finances présentée sur la liste jointe en annexes, et d'un montant égal à _____

LOT	LIEUX	MONTANT
1	Extrême-Nord	2 200 000
2	Adamaoua	2 000 000
3	Littoral	2 000 000
4	Ouest	2 000 000
5	Centre	1 800 000

10. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics ;
11. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse datant de moins de trois mois à compter de la date de signature de l'attestation ;
12. Condition d'acceptation des clauses administrative et techniques du cahier des charges (CCAP et TDR) paraphés à chaque page, précédée de la mention « approuvé ».

En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces 1,2,3,6,7 et 8 étant uniquement présentées par le mandataire du groupement.

Cause du RGAO	RPAO
	Toutes les pièces administratives ci-dessus doivent dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.
	<p>b). Volume 2 : Offre technique</p> <p>L'offre technique contiendra les pièces ci-après visées dans le 3.4 du RGAO :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une brève description du Candidat et un aperçu de son expérience récente dans le cadre de missions similaires (Tableau 3B). Pour chacune d'entre elles, ce résumé doit notamment indiquer les caractéristiques du personnel proposé, la durée de la mission, le montant du contrat et la part prise par le Candidat ; 2. L'engagement sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un marché public 3. Toutes observations ou suggestions éventuelles sur les Termes de référence et les données, services et installations devant être fournis par le Maître d'Ouvrage (Tableau 3C) ; 4. Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission (Tableau 3D) ; 5. La composition de l'équipe proposée, par spécialité, ainsi que les tâches qui sont confiées à chacun de ses membres et leur calendrier (Tableau 3E) ; 6. Des curricula vitae récemment signés par le personnel spécialisé proposé et le représentant du Candidat habilité à soumettre la proposition (Tableau 3F). Parmi les informations clés doivent figurer, pour chacun, le nombre d'années d'expérience du Candidat et l'étendue des responsabilités exercées dans le cadre de diverses missions au cours des [à préciser] dernières années ; 7. Les estimations des apports de personnel (cadres et personnel d'appui, temps nécessaire à l'accomplissement de la mission) justifiées par des diagrammes à barres indiquant le temps de travail prévu pour chaque cadre de l'équipe (Tableaux 3E et 3G) ; 8. Une description détaillée de la méthode, de la dotation en personnel et du suivi envisagés pour la formation, si le RPAO spécifie que celle-ci constitue un élément majeur de la mission ; 9. Toute autre information demandée dans le RPAO. <p>La Proposition technique ne doit comporter aucune information financière.</p> <p>c). Volume 3 : La proposition financière</p> <p>La proposition financière contiendra les pièces ci-après visées du 3.6 du RGAO :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ; 2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ; 3. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ; 4. Le Sous-Détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires. <p>N.B : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</p>
.2	<p>Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être déposées au plus tard le..... à 13 heures au Ministère des Transports (Service des Marchés porte C 120).</p> <p>Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation du Ministère des Transports le A 14 heures.</p>

Clause s du RGAO	RPAO																								
5.1	Tout d'information complémentaire à l'Autorité Contractante doit être envoyé à l'adresse suivante : au Ministère des Transports Direction des Affaires Générales, Service des Marchés, porte C120, Tél. 222 23 31 73.																								
5.3	<p>5. Évaluation des propositions Critères d'évaluation des offres : 1 : Critères éliminatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Non présentation de la caution de soumission à l'ouverture des offres ; ▪ Non présentation au-delà de 48 heures d'une pièce du dossier Administratif (autre que la caution de soumission) jugée non conforme ou absente à l'ouverture des offres ; ▪ Fausse déclaration, substitution ou falsification des pièces administratives ; ▪ Note technique inférieure à 80 points sur 100 ; ▪ Engagemnt sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un marché public. ▪ Présence d'informations financières dans l'offre technique ou administrative. <p>2 : Critères essentiels Les offres techniques seront notées en fonction des critères essentiels ci-après et conformement à la grille ci-dessous présentée :</p> <table border="1" data-bbox="443 992 1541 1305"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Critères</th> <th>Notation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Présentation de l'offre</td> <td>03 points;</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Expérience du Soumissionnaire</td> <td>20 points</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Compréhension des Termes de Référence</td> <td>10 points;</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Méthodologie et plan de travail</td> <td>10 points;</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Compétence du personnel clé pour la mission</td> <td>45 points.</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Moyen logistique</td> <td>12 points</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total</td> <td>100 points</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les offres n'ayant pas obtenu au moins une note de 80 points sur 100 des critères essentiels, seront jugées techniquement non qualifiées, et ne pourront accéder à l'analyse financière</p>	N°	Critères	Notation	1	Présentation de l'offre	03 points;	2	Expérience du Soumissionnaire	20 points	3	Compréhension des Termes de Référence	10 points;	4	Méthodologie et plan de travail	10 points;	5	Compétence du personnel clé pour la mission	45 points.	6	Moyen logistique	12 points		Total	100 points
N°	Critères	Notation																							
1	Présentation de l'offre	03 points;																							
2	Expérience du Soumissionnaire	20 points																							
3	Compréhension des Termes de Référence	10 points;																							
4	Méthodologie et plan de travail	10 points;																							
5	Compétence du personnel clé pour la mission	45 points.																							
6	Moyen logistique	12 points																							
	Total	100 points																							
5.4	<p>La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante : NS = NMd x MMd/MS avec NMd = 100 NS = Note financière du soumissionnaire MS = Montant évalué du soumissionnaire Mmd = Montant évalué du moins-disant Nmd = Note financière du moins-disant</p> <p>Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont : T = 80, et F = 20 La note finale (NF) de chaque soumissionnaire sera obtenue de la manière suivante : NF = (Nt x 80 + Nfi x 20) / 100 avec NF = Note finale ; Nt = Note technique Nfi = note financière</p> <p>Un soumissionnaire ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.</p>																								

cause du GAO	RPAO
5.5	Le début de la mission est prévu pour la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

GRILLE DE NOTATION

Critères	Sous critères	Note	
Présentation générale de l'offre / 3 Points	A1 Lisibilité du document et reliure	1 pt	
	A2 Présence des intercalaires	1 pt	
	A3 CCAP et TDR paraphés et signés	1 pt	
	Sous total A	/ 3 pts	
Expérience du Soumissionnaire / 30 points	B1 Nombre d'année dans les études similaires ≥ 5 ans	05 pts	
	B2 - Nombre de campagnes de proximité de sensibilisation de prévention routière dans les localités et milieu urbain, réalisées (PV final +1 ^{er} et dernier page du contrat) (2,5x2pts) ; Nombre de campagnes de proximité de sensibilisation de prévention routière dans les localités et milieu urbain réalisées (PV final +1 ^{er} et dernier page du contrat) (2X2,5 pts).	10 pts	
		B3 - Marché similaire réalisée au coût TTC $\leq 35\ 000\ 000$: 2,5 pts ; - Marché similaire réalisée au coût TTC $> 35\ 000\ 000$: 5 pts	05 pts
	Sous -total B	20 pts	
Compréhension des Termes de Référence /10 points	C1 Commentaires des TDR : - Pertinent et cohérent : 03 pts - Moins Pertinent et moins cohérent : 01 pts	03 pts	
	C2 Compréhension des TDR Phase d'analyse : 3pts Phase de planification : 2pts Phase de déploiement et de mise en œuvre : 2 pts	07 pts	
	Sous total C	10 pts	
Méthodologie et plan de travail / 10 points	D1 Méthodologie de travail Méthodologie cohérente et pertinente : 5 pts Méthodologie moins cohérente et moins pertinente : 3 pts	5 pts	
	D2 Présentation du planning de la mission Pertinent et cohérent : 5 pts Moins pertinent et moins cohérent : 2 pts	5 pts	
Sous total D	Sous total D	10 pts	
Compétence du personnel clé pour la mission /45 points	Chef de mission : Expert en sécurité routière /20 pts		
	E1	- Universitaire dans le domaine requis BAC + 3 : 4 pts ; - Universitaire dans le domaine requis BAC + 5 : 6 pts.	06 pts
		Expérience dans le domaine des campagnes de prévention routière (2 points par projet)	8 pts
		Nombre de projet en qualité de Chef de Mission (2 points par projet)	06 pts
E2	Expert en communication /15 pts		
	- Universitaire dans le domaine de la communication, des sciences de l'éducation, la jeunesse et animation ou de la socio-anthropologie BAC + 3 : 4 pts ;	06 pts	

			- Universitaire dans le domaine la communication, des sciences de l'éducation, la jeunesse et animation ou de la socio-anthropologie BAC + 5 : 6 pts.
			Expérience dans le domaine des campagnes de prévention routière (3 points par projet)
			Secouriste ou urgentiste / 10 pts
		E3	Universitaire dans le domaine requis BAC + 3 : 4 pts
			Expérience dans le domaine des campagnes de prévention routière (3 points par projet)
			Sous total E
D	Moyen logistique 12 points		Avoir une capacité financière d'au ≤ 50 000 000 fca (03 pts) ;
			Matériel roulant (carte grise certifié par les services du Ministère des Transports).
			Matériel de bureau (ordinateur complet, photocopieur, vidéo projecteur)
			Equipement de sensibilisation (polo, chasuble, casquette)
			Sous total D
			Total général

Les offres n'ayant pas obtenu au moins une note de **80 points sur 100** des critères essentiels, seront jugées techniquement non qualifiés et ne pourront accéder à l'analyse financière.





**pièce N° 5: Cahier des Clauses Administratives Particulières
(CCAP)**

TABLE DES MATIERES

Chapitre I: Généralités	
Article 1 ^{er} :Objet du Marché	
Article 2 :Procédure de Passation du Marché	
Article 3 :Définitions et attributions	
Article 4 :Langue, loi et réglementation applicables	
Article 5 :Pièces constitutives du Marché	
Article 6 :Textes généraux applicables	
Article 7 :Communication	
Article 8 :Ordres de Service	
Article 9 :Marchés à tranches	
Article 10 : Personnel du prestataire	
Chapitre II: Clauses Financières	
Article 11 :Garanties et cautions	
Article 12 :Montant du Marché	
Article 13 :Lieu et mode de paiement	
Article 14 :Règlement des prestations	
Article 15 :Intérêts moratoires	
Article 16 :Pénalités de retard	
Article 17 :Décompte final	
Article 18 :Régime fiscal et douanier	
Article 19 :Timbres et enregistrement des Marchés	
Chapitre III: Exécution des prestations	
Article 20 : Consistance des prestations	
Article 21 :Délais d'exécution du Marché	
Article 22 :Obligations du Maître d'Ouvrage	
Article 23 :Obligations du prestataire	
Article 24 :Assurances	
Article 25 :Agrément du personnel	
Article 26 :Sous-traitance	
Chapitre IV: du suivi de la recette technique	
Article 27 : de la recette	
Chapitre V: Dispositions diverses	
Article 28 :Cas de force majeure	
Article 29 :Résiliation du marché	
Article 30 :Différends et litiges	
Article 31 :Edition et diffusion du présent Marché	
Article 32 et dernier: Entrée en vigueur du Marché	



Chapitre I: Généralités

Article1: Objet du Marché

Le présent Marché a pour objet : **la mobilisation sociale urbaine pour la sécurité routière dans certaines grandes villes du Cameroun.**

Article2 : Procédure de passation du Marché

Le présent Appel d'Offres fait suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt N°0001/AAMI/MINT/SG/DAG/SDDBM /SMAR/2019 pour la mise en œuvre du programme d'actions de prévention et de sécurité routières.

Article3: Définitions et attributions

3.1. Définitions générales

- L'Autorité Contractante est : le Ministre des Transports
Il passe le Marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies à l'organisme chargé de la régulation par le point focal désigné à cet effet. L'Autorité en charge du contrôle de l'effectivité de la réalisation des prestations est le Ministre des Transports ;
- Le Maître d'Ouvrage est le Ministre des Transports
Il représente l'Administration bénéficiaire des prestations ;
- Le Chef de Service du Marché est le Directeur des Transports Routier ; Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- L'Ingénieur du marché est le Sous-directeur de la Prévention et de la Sécurité Routière
Il est responsable du suivi technique du Marché
- Le prestataire est : _____

3.2. Nantissement

Le présent Marché peut être donné en nantissement, sous réserve de toute forme de cession de créance.

Dans ce cas :

- L'autorité chargée de l'ordonnancement des paiements est : *le Ministre des Transports;*
- L'autorité chargée de la liquidation des dépenses est: *le Ministre des Transports;*
- L'organisme chargé du paiement est : le Fonds Routier ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent Marché est le Chef de Service du Marché

Article4: Langue, lois et règlements applicables

4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. Le prestataire s'engage à observer les lois et règlements en vigueur en République du Cameroun et ce, aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du marché.

Si ces lois et règlements en vigueur à la date de signature du présent Marché venaient à être modifiés après la signature du Marché, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

Article 5: Pièces constitutives du marché



- Les pièces contractuelles constitutives du présent Marché sont par ordre de priorité:
1. La lettre de soumission ou l'acte d'engagement;
 2. La soumission du prestataire et ses annexes dans toutes les dispositions non contraires au Cahier des Clauses Administratives Particulières et aux termes de références finalisés ou description des services;
 3. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
 4. Les termes de références ou description des services;
 5. Les éléments propres à la détermination du montant du Marché, tels que, par ordre de priorité : les bordereaux des prix unitaires ; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires;
 6. Le projet/programme d'exécution ou plan d'action, Etc.
 7. Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de services et de prestations intellectuelles mis en vigueur par arrêté N°033du13février2007;
 8. Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du Marché.

Article 6:Textes généraux applicables

Le présent Marché est soumis aux textes généraux ci-après:

1. La loi N° 2018/022 du 11 décembre 2018 Portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
2. La loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
3. La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
4. Le décret N° 2001/048 du 28 Mars 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et modifié par le décret n°2012/076 du 08 mars 2012;
5. Le décret n°2012/074, du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de Passation des Marchés Publics ;
6. Le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics ;
7. Le décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
8. La Circulaire NO 003/CAB/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
9. La circulaire n°002 /CAB/PM du 31 janvier 2011 portant amélioration de la performance du système des marchés publics ;
10. La circulaire n° 003/CAB/PM du 31 janvier 2011 portant sur les modalités de gestion des changements des conditions économiques des marchés publics ;
11. La circulaire n°001/C/MINMAP du 19 juin 2012 relative à la passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
12. la circulaire N°005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature du Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
13. La circulaire N° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Entités publiques pour l'Exercice 2019 ;
13. Les textes régissant les corps de métiers ;
14. Les normes en vigueur ;
15. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le marché.

Article 7: Communication

7.1. Toutes les communications au titre du présent Marché sont écrites et les notifications faites à :

a. la mairie du chef-lieu de la région dont relève les prestations dans le cas où le prestataire en est le destinataire après les 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au Chef de Service son domicile.

b. Monsieur le Ministre des Transports avec copie dans les mêmes délais, au Chef de service et à l'ingénieur du marché ~~le cas échéant dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire~~

Article 8 : Ordres de service

Les différents Ordres de Service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

8.1 L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de Service du Marché avec copie, à l'Ingénieur du Marché et du chef service des marchés.

8.2 Sur proposition du Chef de Service du Marché, les ordres de service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution du marché est signé le Maître d'Ouvrage et notifiés par le Chef de service du marché au Cocontractant avec copie, à l'Ingénieur du Marché, au Maître d'œuvre et à l'Organisme Payeur

8.3 Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de Service du Marché et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur du Marché ou le Maître d'œuvre, le cas échéant.

8.4 Les Ordres de Service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service du marché, avec copie à l'Autorité Contractante, à l'Ingénieur et au Maître d'œuvre.

8.5. Les ordres de service de suspension et de reprise des prestations pour cause de force majeure seront signés par l'Autorité Contractante et notifiés par ses services au Cocontractant avec copie au Maître d'Ouvrage, au Chef de service et à l'ingénieur du marché.

8.6. Le prestataire dispose d'un délai de quinze(15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le prestataire d'exécuter les ordres de service reçus.

Article 9: Marchés à tranches

Les prestations, objet du présent marché, s'exécutent en deux tranches avec la même consistance.

9.1 **La tranche ferme** concerne certaines villes des régions désignées tel que repris dans les Termes de Référence,

9.2 La tranche conditionnelle concerne d'autres villes des mêmes régions tel que repris dans les Termes de Référence:

L'exécution de la tranche conditionnelle ne sera engagée qu'après réception de la tranche ferme et sur ordre de service du Maître d'Ouvrage.

Article 10: Personnel du prestataire

10.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de service du marché. En cas de changement du personnel ou modification du matériel, le prestataire le fera par un personnel à compétence (*qualifications et expérience*) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

10.2 Toute modification apportée sera notifiée à l'Autorité Contractante.

CHAPITRE II: CLAUSES FINANCIERES

Article 11 : Garanties et cautions

11.1. Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant TTC du Marché. Il est constitué et transmis au Chef à Service du Marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification du marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du prestataire.

11.2. Cautionnement de garantie

Le Cautionnement ou la retenue de garantie n'est pas requise pour les marchés de services et de prestations intellectuelles.

Article 12: Montant du Marché

Le montant du présent Marché, tel qu'il ressort du [détail ou devis estimatif] ci-joint, est de (en chiffres) (en lettres) francs CFA Toutes Taxes Comprises (TTC); soit:

- Montant HTVA: _____ () francs CFA
- Montant de la TVA: _____ () francs CFA
- Montant de la TSR et/ou l'IR: _____ () francs CFA
- net à percevoir: _____ F CFA.

Article 13: Lieu et mode de paiement

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par crédit au compte n° _____ ouvert au nom du prestataire auprès la banque.....

Article 14: Règlement des prestations

Le règlement des prestations se fait sur la base des décomptes établi par le Cocontractant et approuvés par l'Ingénieur du Marché en conformité avec le niveau des prestations de manière suivante :

- 14.1 Vingt pour cent (20 %) du montant du marché à titre d'acompte à la commande demande du Cocontractant au moment de la notification du marché contre cauti

de garantie de remboursement à cent pour cent (100 %) de cette avance produite en deux (02) exemplaires originaux. Celle-ci sera restituée ou levée à la validation finale ;

- 14.2 Soixante pour cent (60%) du montant du marché au dépôt du rapport de la phase I sur présentation des décomptes déduction faite de l'acompte (avance de démarrage) ;
- 14.3 Quarante pour cent (40%) du montant du marché à la réception et décompte des travaux.

Le montant hors taxe (taxe sur la valeur ajoutée) à payer au Cocontractant sera mandaté comme suit :

98,9 % versé directement dans son compte ;

L'acompte de l'impôt sur le revenu (AIR) versé au Trésor Public dû par le Cocontractant.

Article 15: Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires éventuels dus conformément au décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Article 16: Pénalités de retard

- 16.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit (modifiable) :
- a. Un deux millième (1/2000^{ème}) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le Marché ;
- b. Un millième (1/1000^{ème}) du montant TTC du Marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

16.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC du Marché de base avec ses avenants.

Article 17: Décompte final

Après achèvement des prestations, dans un délai maximum de ___ jours après la date de réception provisoire, le prestataire établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des prestations effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du Marché dans son ensemble.

7.1. le Chef de service dispose d'un délai de quinze (15) jours pour notifier le projet rectifié et accepté.

7.3. le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour renvoyer le décompte final revêtu de sa signature.

Article 18: Régime fiscal et douanier

Le présent Marché est soumis à tous les droits et taxes en vigueur en la matière dans la République du Cameroun.

Article 19: Timbres et enregistrement des marchés

Sept (07) exemplaires originaux du Marché seront timbrés et enregistrés par les soins et aux frais du prestataire, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III: EXECUTION DES PRESTATIONS

Article 20: Consistance des prestations

La consistance de la mission à toutes les tranches, comprend :

- L'identification et à la reconnaissance de toutes les zones fortement peuplées dans les villes concernées ;
- La catégorisation des dites zones par leur niveau de risque des accidents auxquels ils encourent ;
- La sensibilisation dans toutes les zones identifiées à travers l'affichage et la distribution des supports de messages de prévention routière et les conseils en matière de sécurité routière ;
- La sélection d'un échantillon de zones en fonction de leur niveau de risque aux accidents de la route et à raison du nombre de zones indiquées dans le tableau ci-dessus, pour l'organisation des journées éducatives à la sécurité routière ;
- L'élaboration en liaison avec les responsables des zones retenues, d'un programme d'organisation des journées éducatives, à l'attention des résidents ;
- L'organisation des campagnes proprement dites, consistant en des causeries éducatives publiques dans chaque zone retenue ;
- La formation d'un certain nombre de responsables des zones retenues (chefs de quartiers/blocs/cantons, présidents d'associations) en qualité des pairs éducateurs et pairs sensibilisateurs à travers des ateliers de développement des capacités sur les notions de sécurité routière.

Le nombre de responsables à former se présente comme suit selon les tranches

Pour la tranche ferme

Lot	Régions	Villes	zones	Nombre de pairs éducateurs à former	Nombre de jeunes à sensibiliser
1	Extrême-Nord	Maroua	3	50	250
		Yagoua	2	25	75
		Kaélé	2	25	75
		Total 1	7	100	400
2	Adamaoua	Ngaoundéré	3	50	250
		Meinganga	2	25	75
		Tibati	2	25	75
		Total 2	7	100	400
3	Littoral	Nkongsamba	4	50	275
		Edéa	2	30	75
		Mbanga	1	20	50
		Total 3	7	100	107
4	Ouest	Mbouda	2	30	125
		Bafang	2	30	125
		Baham	2	30	100
		Total 4	6	90	350
5	Centre	Eséka	2	30	125
		Nanga Eboko	2	30	125
		Sa'a	2	30	100

	Total 5	6	90	350
	Total	33	480	1607

Pour la tranche conditionnelle

Lot	Régions	Villes	zones	Nombre de pairs éducateurs à former	Nombre de jeunes à sensibiliser
1	Extrême-Nord	Kousseri	3	50	250
		Tagom	2	25	75
		Kalfou	2	25	75
		Total 1	7	100	400
2	Adamaoua	Ngaoundal	3	50	250
		Dir	2	25	75
		Mbé	2	25	75
		Total 2	7	100	400
3	Littoral	Mélong	4	50	275
		Mandjo	2	30	75
		Pouma	1	20	50
		Total 3	7	100	107
4	Ouest	Foumbot	2	30	125
		Bandjoun	2	30	125
		Santchou	2	30	100
		Total 4	6	90	350
5	Centre	Makénéne	2	30	125
		Obala	2	30	125
		Ngoumou	2	30	100
		Total 5	6	90	350
Total			33	480	1607

Article 21: Délais d'exécution du Marché

- 1.1. Le délai d'exécution des prestations objet du présent Marché est de : **six (06) Mois**.
- 1.2. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Article 22: Obligations du Maître d'Ouvrage

- 2.1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux sites des projets.
- 2.2. Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

Article 23: Obligations du prestataire

- 3.1. Le prestataire exécute les prestations et remplit ses obligations de façon diligente, efficace et économique, conformément aux normes, techniques et pratiques généralement acceptées dans son domaine d'activité.
- 3.2. Pendant la durée du marché, le prestataire ne s'engage pas directement ou indirectement, dans des activités professionnelles ou contractuelles susceptibles de

compromettre son indépendance par rapport aux missions qui lui sont dévolues.
23.3. En cas de conflit d'intérêt du fait d'un membre de l'équipe de la mission, le prestataire doit le signaler par écrit à l'Autorité Contractante et doit remplacer l'expert en question, impliqué dans le projet ou le marché.

Le conflit d'intérêt s'entend de toute situation dans laquelle le prestataire pourrait tirer des profits directs ou indirects d'un Marché passé par l'Autorité Contractante auprès de laquelle il est consulté ou toute situation dans laquelle il a des intérêts personnels ou financiers suffisants pour compromettre son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions ou de nature à affecter défavorablement son jugement.

23.4. Le prestataire est tenu au secret professionnel vis-à-vis des tiers, sur les informations, renseignements et documents recueillis ou portés à sa connaissance à l'occasion de l'exécution du Marché.

A ce titre, les documents établis par le prestataire au cours de l'exécution du Marché ne peuvent être publiés ou communiqués qu'avec l'accord écrit de l'Autorité Contractante.

23.5. Le prestataire est tenu lors du dépôt du rapport final, en dix (10) exemplaires dont un original et neuf copies de restituer tous les documents empruntés à l'Autorité Contractante.

23.6. Le prestataire ainsi que ses associés ou ses sous-traitants s'interdisent pendant la durée du Marché, et à son issue pendant six (6) mois, de fournir des biens, prestations ou services destinés à l'Autorité Contractante découlant des prestations ou ayant un rapport étroit avec elles (à l'exception de l'exécution des prestations ou de leur continuation).

23.7. Le prestataire doit prendre en charge des frais professionnels et de la couverture de tous risques de maladie et d'accident dans le cadre de sa mission.

23.8. Le prestataire ne peut pas modifier la composition de l'équipe proposée dans son offre technique sans l'accord écrit de l'Autorité Contractante.

Article 24 : Assurances

Les polices d'assurances responsabilité civile et responsabilité chef d'entreprise sont requises au titre du présent Marché pour les montants minimum indiqués ci-après dans un délai de quinze (15) jours à compter de la notification du Marché.

Article 25 : Agrément du personnel

Si l'Autorité Contractante demande le remplacement d'un membre de l'équipe pour faute grave dûment constatée ou pour incompétence, le remplacement se fait aux frais du prestataire dans un délai maximum de quinze (15) jours.

L'Autorité Contractante se réserve la possibilité de refuser son agrément à une personne proposée par le prestataire dont la qualification serait insuffisante.

Article 26: Sous-traitance

La part des prestations à sous-traiter est de 20 % du montant du Marché de base et de ses avenants

CHAPITRE IV: DE LA RECETTE

Article 27: Recette

Avant la réception provisoire, le prestataire demande la réception par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie à l'Autorité contractante et, à l'ingénieur.

La Commission de réception provisoire sera composée des membres suivants:

- Président : Le Maître d'Ouvrage ou son représentant ;
- Rapporteur : l'Ingénieur du Marché ;
- Membres : un représentant du Ministère des Marchés Publics ;
Le Chef service du Marché ;
le Chef service des Marché du Ministère des Transports ;
le Cocontractant.

Le Président de la Commission de réception peut faire appel à toute personne dont les compétences sont avérées dans ce domaine.

Les membres de la commission sont convoqués par courrier à la réception dans un délai qui ne doit pas dépasser 15 jours avant la date de réception.

A l'issue des travaux un procès-verbal de réception provisoire sera signé par tous les membres.

CHAPITRE V: DISPOSITIONS DIVERSES

Article 28 : Cas de force majeure

En cas de force majeure le cocontractant ne pourra voir sa responsabilité dérogée que s'il a averti par écrit le maître d'ouvrage. En tout état de cause, il appartient au maître d'ouvrage d'apprécier ce cas de force majeure

Article 29 : Résiliation du Marché

Le Marché peut être résilié comme prévu à la section II article 180 du Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 ainsi que dans les conditions stipulées aux articles 42,43,44,45,46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de:

- Retard dans les prestations entraînant des pénalités au-delà de 10 % du montant des prestations ;
- Refus de la reprise des prestations mal exécutées ;
- Défaillance du prestataire ;

Article 30 : Différends et litiges

Lorsqu'aucune solution amiable ne peut être apportée à un différend entre les parties au contrat, celui-ci est porté devant les juridictions camerounaises compétentes.

Article 31 : Edition et diffusion du présent Marché

Quinze (15) exemplaires du présent Marché seront édités et diffusés par les soins du maître d'ouvrage.

Article 32 et dernier: Entrée en vigueur du Marché

Le présent Marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par l'Autorité Contractante. Il entrera en vigueur dès sa notification au prestataire par ce dernier.

Pièce N° 6: Termes de Référence (TDR)



Termes de référence

Mobilisation sociale urbaine pour la sécurité routière dans certaines grandes villes du Cameroun

I. Contexte et justification

Les chroniques sur les accidents de la route au Cameroun sont florissantes. En dépit des efforts vigoureux déployés par les pouvoirs publics pour lutter contre l'insécurité routière, on continue à enregistrer des morts sur nos routes.

Les statistiques officielles indiquent qu'au cours des dix (10) dernières années, on a enregistré une moyenne annuelle de 3000 accidents de la route pour une moyenne annuelle de 1200 morts.

Ces accidents de la circulation sont devenus, contre toute attente, un sérieux problème de santé publique parce qu'au-delà des pertes en vies humaines, on dénote de nombreux handicaps définitifs, des blessures émotionnelles. Il s'agit de chiffres qui interpellent la communauté des usagers de la route autant que les pouvoirs publics.

Si pour les premiers, il est question de changer les comportements à risque sur la route, pour les seconds, il s'agit de réinventer ~~permanemment~~ l'action publique de lutte contre l'hydre qu'est l'insécurité routière.

Les enfants et les adolescents sont les plus vulnérables. C'est dans cette optique que le Ministère des transports s'intéresse depuis ~~quelques années~~ à cette catégorie d'usagers de la route. L'idée est de mener des actions spécifiques de sensibilisation et de renforcement des capacités en leur direction, l'enjeu étant de réduire la recrudescence et les effets des accidents de la route.

Cette vulnérabilité étant due à la méconnaissance ou à la non application des règles élémentaires du code de la route, au goût du risque, une sensibilisation régulière est indispensable pour pallier ces risques.

Pour atteindre les cibles, il semble indiqué de viser les jeunes dans les quartiers populaires des grandes villes ainsi que les associations de jeunes qui y sont actives. C'est dans ce sens que s'oriente le projet de **mobilisation sociale urbaine pour la sécurité routière dans les quartiers populaires des grandes villes du Cameroun**. Il s'agit non seulement de former des jeunes leaders en sécurité routière, mais aussi d'offrir aux jeunes des quartiers populaires un espace unique d'information, d'initiative et d'échanges sur la sécurité routière.

II. Objectifs de la mission

Objectif général

Le projet vise à réduire la vulnérabilité et l'accidentalité au sein des jeunes des grandes villes du Cameroun et à introduire progressivement en leur sein une culture de la sécurité routière.

Objectifs spécifiques

Il s'agit de :

- Sensibiliser les jeunes des grandes villes sur les enjeux majeurs de la sécurité routière ;
- Créer au sein des quartiers populaires des clubs « sécurité routière » ;

- Former les pairs éducateurs en matière de sécurité routière et de gestes de premiers secours.

III. Allotissement et Consistance de la mission

III-1 Allotissement de la mission

L'ensemble des prestations est constitué de cinq (05) lots et comporte deux (02) tranches chacune comme suit :

N° Lots	Désignations	Tranche Ferme	Tranche Conditionnelle
1	Extrême-Nord	Maroua	Kousséri
		Yagoua	Tagom
		Kaélé	Kalfou
2	Adamaoua	Ngaoundéré	Ngaoundal
		Meinganga	Dir
		Tibati	Mbé
3	Littoral	Nkongsamba	Mélong
		Edéa	Mandjo
		Mbanga	Pouma
4	Ouest	Mbouda	Foumbot
		Bafang	Bandjoun
		Baham	Santchou
5	Centre	Eséka	Makénéne
		Nanga Eboko	Obala
		Sa'a	Ngoumou

NB : Le démarrage des prestations de la tranche conditionnelle est subordonné à la réception des prestations de la tranche ferme par la Commission de Suivi et de Recette Technique et à un **Ordre de Service de commencer les prestations** signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service du marché.

III-1 Consistance de la Mission

La consistance de la mission à toutes les tranches, comprend :

- l'identification et à la reconnaissance de toutes les zones fortement peuplées dans les villes concernées ;
- la catégorisation desdites zones par leur niveau de risque d'accidents qu'ils encourent ;
- la sensibilisation dans toutes les zones identifiées à travers l'affichage et la distribution des supports de messages de prévention routière et les conseils en matière de sécurité routière ;
- la sélection d'un échantillon de zones en fonction de leur niveau de risque aux accidents de la route et à raison du nombre de zones indiquées dans le tableau ci-dessus, pour l'organisation des journées éducatives à la sécurité routière ;
- l'élaboration en liaison avec les responsables des zones retenues, d'un programme d'organisation des journées éducatives, à l'attention des résidents ;
- l'organisation des campagnes proprement dites, consistant en des causeries éducatives publiques dans chaque zone retenue ;
- la formation d'un certain nombre de responsables des zones retenues (chefs de quartiers/blocs/cantons, présidents d'associations) en qualité de pairs éducateurs et pairs sensibilisateurs à travers des ateliers de développement des capacités sur les notions de sécurité routière.

Le nombre de responsables à former se présente comme suit selon les tranches.

Pour la tranche ferme

Lot	Régions	Villes	zones	Nombre de pairs éducateurs à former	Nombre de jeunes à sensibiliser
1	Extrême-Nord	Maroua	3	50	250
		Yagoua	2	25	75
		Kaélé	2	25	75
		Total 1	7	100	400
2	Adamaoua	Ngaoundéré	3	50	250
		Meinganga	2	25	75
		Tibati	2	25	75
		Total 2	7	100	400
3	Littoral	Nkongsamba	4	50	275
		Edéa	2	30	75
		Mbanga	1	20	50
		Total 3	7	100	107
4	Ouest	Mbouda	2	30	125
		Bafang	2	30	125
		Baham	2	30	100
		Total 4	6	90	350
5	Centre	Eséka	2	30	125
		Nanga Eboko	2	30	125
		Sa'a	2	30	100
		Total 5	6	90	350
Total			33	480	1607

Pour la tranche conditionnelle

Lot	Régions	Villes	zones	Nombre de pairs éducateurs à former	Nombre de jeunes à sensibiliser
1	Extrême-Nord	Kousséri	3	50	250
		Tagom	2	25	75
		Kalfou	2	25	75
		Total 1	7	100	400
2	Adamaoua	Ngaoundal	3	50	250
		Dir	2	25	75
		Mbé	2	25	75
		Total 2	7	100	400
3	Littoral	Mélong	4	50	275
		Mandjo	2	30	75
		Pouma	1	20	50
		Total 3	7	100	107
4	Ouest	Foumbot	2	30	125
		Bandjoun	2	30	125
		Santchou	2	30	100
		Total 4	6	90	350
5	Centre	Makénéne	2	30	125
		Obala	2	30	125
		Ngoumou	2	30	100
		Total 5	6	90	350
Total			33	480	1607

IV. Déroulement de la mission

La mission se déroulera en deux phases d'une durée de six (06) mois comme suit :

Phase I : L'élaboration de la méthodologie de sensibilisation de ces catégories cibles en matière de sécurité routière

Cette phase d'une durée de trois (03) mois portera sur les actions définies au point III-1 (1, 2, 3, 4 et 5) ci-dessus.

Il s'agira de mener une étude diagnostic des comportements des catégories cibles sur la route.

A cet effet, le consultant devra procéder, à l'aide d'un guide d'entretien, à une enquête auprès des acteurs concernés en vue de collecter l'information de base sur leur situation en rapport avec la sécurité routière. L'enquête sera axée sur les principaux facteurs de risques dans leur milieu.

Sur la base des résultats de l'enquête et des informations collectées auprès desdits acteurs, le consultant fera ressortir clairement :

- les principaux facteurs de risques dans les zones populaires des villes du projet relativement aux accidents de la circulation ;
- le classement des zones visitées dans les villes du projet, en raison des critères de sélection basés sur les principaux facteurs de risques ;
- les listes des responsables locaux et des associations de jeunes identifiées dans les zones populaires des villes concernées, qui prendront part aux activités de sensibilisation, et dont les leaders serviront de relais de cette sensibilisation en vue de sa pérennisation ;
- Les besoins en sensibilisation de ces acteurs, les thèmes ainsi que les moyens de sensibilisation retenus.

Au terme de cette phase, le consultant produira et soumettra à la validation de la commission de recette technique, un rapport faisant ressortir :

- la liste des quartiers sélectionnés dans les grandes villes, de même que celle des associations identifiées dans les quartiers populaires et dont les membres et leaders sont pressentis pour participer à la campagne ;
- le profil des populations concernées en matière de sécurité routière ;
- les besoins en sensibilisation, et les thèmes de sensibilisation qui en découlent ;
- la méthodologie appropriée assortie d'un chronogramme de sensibilisation des catégories cibles de la mission.

Phase II : L'organisation de campagnes de sensibilisation de proximité auprès des jeunes des quartiers populaires

Cette phase d'une durée de trois (03) mois portera sur les actions définies au point III-1 (6 et 7) ci-dessus.

Il s'agira pour le consultant d'organiser des campagnes de sensibilisation des jeunes des zones populaires retenus dans les villes du projet, conformément au plan et à la méthodologie qui aura été arrêtée en phase 1.

À l'issue de cette phase, le consultant produira et soumettra à la commission de recette technique un rapport final rédigé en sept (07) exemplaires assorti des recommandations pour la pérennisation de la mise en œuvre des résultats de la mission.

V. Rôles et responsabilités

Le Ministère des transports est responsable du suivi du projet au moyen d'indicateurs de réalisation.

Il fera accompagner le consultant par un homologue chargé du recadrage des objectifs de la mission.

En outre, les Délégués Départementaux des Transports (DDT) territorialement compétents devront être instruits de la facilitation de la mission du Consultant, et à ce titre, ils attesteront de l'effectivité des prestations réalisées dans les zones de leur compétence.

Le consultant est chargé d'exécuter le projet au plan technique et logistique, conformément aux missions ci-dessus décrites.

VI. Composition de l'équipe du consultant

L'équipe du consultant devra être constituée d'un personnel clé composé des experts suivants :

Chef de mission : un expert en Prévention et sécurité routières, titulaire d'un diplôme universitaire de niveau minimum BAC+3 dans le domaine des statistiques, de l'économie des transports ou de l'ingénierie routière et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 07 ans dans le domaine de la Prévention et de la sécurité routières.

Membres:

- Un expert en communication, titulaire d'un diplôme de niveau minimum BAC+3 dans le domaine de la communication, des sciences de l'éducation, la jeunesse et animation ou de la socio-anthropologie ou de la psychopédagogie et justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine de la sécurité routière ;
- Un expert en secourisme , Titulaire d'un diplôme de niveau minimum BAC+3 dans le domaine du secourisme ou des premiers soins, justifiant d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine dans la pratique de secourisme.

IB : Chaque expert devra se faire accompagner par un assistant justifiant d'une expérience dans le domaine requis.

**Pièce N° 7: Proposition technique,
tableaux types**



- 4A. Lettre de soumission de la Proposition Technique
- 4B. Références du Candidat
- 4C. Observations et suggestions du Candidat sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante
- 4D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission
- 4E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres
- 4F. Modèle de Curriculum Vitae (CV) pour le personnel spécialisé proposé
- 4G. Calendrier du personnel spécialisé
- 4H. Calendrier des activités (programme de travail)



4A. Lettre de soumission de la proposition technique

[Lieu, date]

À: [Nom et adresse de l'Autorité Contractante]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N°.....du.....relatif à..... de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la prestation objet dudit DAO.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veillez agréer, Madame/Monsieur.....l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité: Nom et titre du signataire:
Nom du Candidat: Adresse:



4B. Références du Candidat

Services rendus pendant les 5 dernières années qui illustrent le mieux vos qualifications

À l'aide du formulaire ci-dessous, indiquez les renseignements demandés pour chaque mission pertinente que votre société/organisme a obtenue par contrat, soit en tant que seule société, soit comme l'un des principaux partenaires d'un groupement.

Nom de la Mission:	Pays:
Lieu:	Personnel spécialisé fourni par votre société/organisme (profils):
Nom du Client:	Nombre d'employés ayant participé à la Mission:
Adresse:	Nombre de mois de travail; Durée de la Mission:
Délai:	
Date de démarrage : Date (mois/année)	Date (mois/année)
	Valeur approximative des services (en francs CFAHT):
Nom des prestataires associés/partenaires éventuels:	Nombre de mois de travail de spécialistes fournis par les prestataires associés:
Nom et fonctions des responsables (Directeur/Coordinateur du projet, Responsable de l'équipe):	
Descriptif du projet:	
Description des services effectivement rendus par votre personnel:	

Nom candidat: _____ du

Produire justificatifs

4C. Observations et suggestions du consultant sur les termes de référence et sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante

Sur les termes de référence:

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

Sur les données, services et installations devant être fournis par l'Autorité Contractante :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.



4D. Descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés pour accomplir la mission



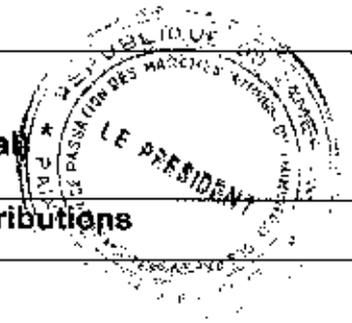
4E. Composition de l'équipe et responsabilités de ses membres

1. Personnel technique/de gestion

Nom	Poste	Attributions

2. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Poste	Attributions



4F. Modèle de Curriculum Vitae(CV) du personnel spécialisé proposé

Poste:

Nom du Candidat:

Nom de l'employé:

Profession:

Diplômes:

Date de naissance:

Nombre d'années d'emploi par le Candidat:

Nationalité:

Affiliation à des associations/groupements professionnels:

.....

Attributions spécifiques:

.....

Principales qualifications:

[En une demi-page environ, donner un aperçu des aspects de la formation et de l'expérience de l'employé les

plus utiles

A ses attributions dans le cadre de la mission. Indiquer le niveau des responsabilités exercées par lui/elle lors

de missions antérieures, en précisant la date et le lieu.]

.....

.....

Formation:

[En un quart de page environ, résumer les études universitaires et autres études

spécialisées de l'employé, en indiquant les noms et adresses des écoles ou universités

fréquentées, avec les dates de fréquentation, ainsi que les diplômes obtenus.]

.....

.....

Pièces Annexes:

- Copie certifiée conforme du diplôme le plus élevé et éventuellement une attestation de

l'ordre du corps de métier

- Attestation de disponibilité

.....

.....

.....

Expérience professionnelle:

[En deux pages environ, dresser la liste des emplois exercés par l'employé depuis la fin des

études par ordre chronologique inverse, en commençant par son poste actuel. Pour chacun,

indiquer les dates, nom de l'employeur, titre du poste occupé et lieu de travail. Pour les dix

dernières années, préciser en outre le type d'activité exercée et, le cas échéant, le nom de

clients susceptibles de fournir des références.]

.....

.....

.....

.....

Connaissances informatiques:

[Indiquer, le niveau de connaissance]

.....

.....

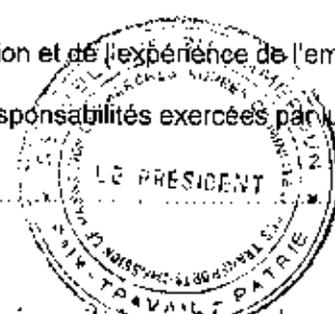
Langues:

[Indiquer, pour chacune, le niveau de connaissance : médiocre/moyen/ bon/excellent, en ce qui concerne la

langue lue/écrite/parlée.]

.....

.....



Attestation:

Je, soussigné, certifie, en toute conscience, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Date:

[Signature de l'employé et du représentant habilité du consultant]

Jour/mois/année

Nom de l'employé:

Nom du représentant habilité:



4G. Calendrier du personnel spécialisé

Nom	Poste	Rapports à fournir/activités	Mois ou semaines (sous forme de diagramme à barres)												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Nombre de mois
															Sous-total(1)
															Sous-total(2)
															Sous-total(3)
															Sous-total(4)

Temps plein: _____

Temps partiel: _____

Rapports à fournir: _____

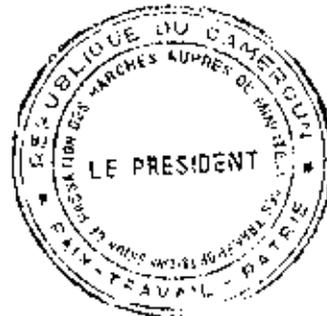
Durée des activités: _____

Signature: _____
(Représentant habilité)

Nom: _____

Titre: _____

Adresse: _____



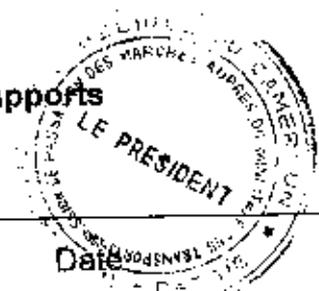
4H. Calendrier des activités (programme de travail)

A. Préciser la nature de l'activité

	[Mois ou semaines à compter du début de la mission]											
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e
Activité (tâche)												

B. Achèvement et soumission des rapports

Rapports	Date
1. Rapport initial	
2. Rapports d'avancement a. Premier rapport d'avancement b. Deuxième rapport d'avancement	
3. Projet de rapport final	
4. Rapport final	

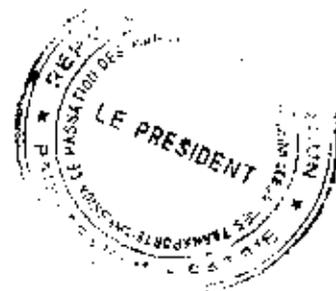


**Pièce N° 8: Proposition financière
tableaux types**



RECAPITULATIF DES TABLEAUX TYPES

- 5.A. Lettre de soumission de la proposition financière pour les marchés à paiement par prix forfaitaires timbrée au tarif en vigueur
- 5.B. Cadre du Bordereau des prix unitaires
- 5.C. Cadre du détail estimatif
- 5.D. Sous-Détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires



5. A. Lettre de soumission de la proposition financière

[Lieu, date]

À: [Nom et adresse du Maître d'Ouvrage ou
du Maître d'Ouvrage Délégué]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, avons l'honneur de vous proposer nos services, à titre de prestataire, pour [titre des services] conformément à votre Avis d'Appel d'Offres n° [à indiquer] en date du [date] et à notre Proposition (nos Propositions technique et financière).

Vous trouverez ci-joint notre Proposition financière qui s'élève à [montant en lettres et en chiffres ainsi que le(s) lot(s) et la clef de répartition francs CFA/devise, le cas échéant]. Ce montant net d'impôts, de droits et de taxes, que nous avons estimé par ailleurs à [montant(s) en lettres et en chiffres].

Notre Proposition financière a pour nous force obligatoire, sous réserve des modifications résultant de la négociation du Contrat, jusqu' à l'expiration du délai de validité de la Proposition, c'est-à-dire jusqu'au [date].

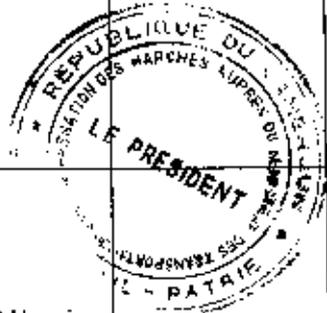
Nous savons que vous n'êtes tenue/ tenu d'accepter aucune des propositions reçues. Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant habilité: Nom et titre du signataire:

Nom du Candidat: Adresse:



B. Cadre du bordereau des prix unitaire

N°	Désignation	U	PU en lettre	PU en chiffre
HONORAIRES				
A-1	<p>Chef de Mission : Expert en prévention et sécurités routières Ce prix couvre au mois de prestations la totalité des frais relatifs à l'activité du Chef de Mission, à savoir: les salaires, les charges sociales, les assurances, les frais médicaux, les transports et congés, les frais de logement, les frais de déplacement, les frais généraux, les impôts, taxes, les frais de mobilisation et de démobilisation de l'expert et toutes sujétions relatives à la réglementation concernant la gestion du personnel. Ce prix rémunère au temps de présence effectif. Le mois: francs CFA</p>	H/mois		
A-2	<p>Membre N°1 : Expert en communication sociale: Ce prix rémunère au mois les honoraires relatifs à la mise à disposition d'un expert en communication sociale. Il s'applique au temps réel de l'exécution des prestations ; Ce prix rémunère au temps de présence effectif. Le mois: francs CFA</p>	H/mois		
A-3	<p>Membre N°2 : Expert en secourisme : Ce prix rémunère au mois les honoraires relatifs à la mise à disposition d'un expert en secourisme. Il s'applique au temps réel de l'exécution des prestations ; Ce prix rémunère au temps de présence effectif. Le mois: francs CFA</p>	H/mois		
A-4	<p>Assistant (03) : Ce prix rémunère au mois les honoraires relatifs à la mise à disposition des experts - assistants. Il s'applique à une partie du temps réel de l'exécution des prestations ; Ce prix rémunère au temps de présence effectif. Le mois: francs CFA</p>	H/mois		
A-5	<p>Personnel d'appui (2 personnes) : Ce prix couvre au mois de prestations et fractionnables au 30ème les frais relatifs au personnel d'appui proposé, une secrétaire et un chauffeur pour véhicule à mobiliser. Le mois: francs CFA</p>	H/mois		

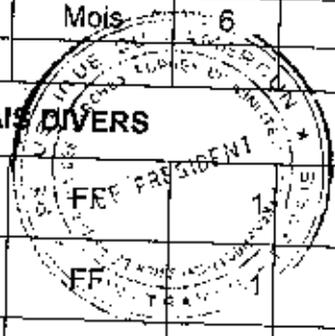
MISE EN ŒUVRE DE LA MOBILISATION SOCIALE					
B	B-1	Frais de transports nationaux Ce prix couvre les frais de transport des experts et du personnel d'appui lors des voyages Allée et Retour (A/R) pour les missions d'exploration, de formation et sensibilisation, entre la ville siège du Cocontractant et la Capitale Régionale de la Mission. Par A/R : francs CFA	A/R		
	B-2	Frais de mission des experts, trois descentes sur le terrain : Ce prix couvre par activité menée les frais de mission des experts et du personnel d'appui lors des trois descentes d'exploration, de formation et sensibilisation Par descente : francs CFA	Descente		
	B-3	Ateliers de formation des pairs éducateurs Ce prix couvre les dépenses encourues pour l'organisation des ateliers de formation des pairs éducateurs dans les villes du projet, y compris location de salles, matériel didactique, logistique, médiatisation Par ville : francs CFA			
	B-4	Campagnes de sensibilisation des jeunes Ce prix couvre les dépenses encourues pour l'organisation des activités foraines de sensibilisation des jeunes dans les villes du projet, y compris matériel didactique, logistique, médiatisation Par ville : francs CFA		Ville	
	B-5	Fonctionnement de la mission Ce prix couvre au mois les frais relatifs au bon fonctionnement de l'ensemble des composantes de la prestation, notamment les fournitures de bureau, les frais de réunions d'experts, les relations publiques, bref tous les frais et dépenses à portée transversale Le mois francs CFA	Mois		
AUTRES FRAIS DIVERS					

	C-1	Frais de communication (téléphone, fax, e-mail) : Ce prix rémunère au forfait les frais relatifs aux frais de communication de chacune des étapes de la mission. Il s'applique forfaitairement à l'ensemble des communications effectuées. Le forfait : francs CFA	FF		
C	C-2	Rédaction, reproduction des rapports et autres supports : Ce prix rémunère au forfait les frais relatifs à la rédaction de l'ensemble des rapports de chacune des étapes de la mission. Il s'applique forfaitairement à l'ensemble des rapports produits. Le forfait : francs CFA	FF		



C. Cadre détail estimatif (Tranche)

Tranche ferme						
N°	Désignation	Unité	Qté	PU	P.T	
HONORAIRES DES EXPERTS						
A-	A1	Chef de mission : Expert en prévention et sécurités routières	H/Mois	6		
	A2	Expert 1 : Expert en communication sociale	H/Mois	6		
	A3	Expert 2 : Expert en secourisme	H/Mois	3		
	A4	Assistants	H/Mois	08		
	A5	Personnel d'appui (02)	H/Mois	6		
Sous total A						
MISE EN ŒUVRE DE LA MOBILISATION SOCIALE						
B-	B1	Frais de transports nationaux	A/R	2		
	B2	Frais de mission des experts, trois descentes sur le terrain	Descente	2		
	B3	Ateliers de formation des pairs éducateurs, par ville	Ville	3		
	B4	Campagnes de sensibilisation des jeunes, par ville	Ville	3		
	B5	Fonctionnement de la mission	Mois	6		
Sous total B						
AUTRES FRAIS DIVERS						
C-	C1	Frais de communication (téléphone, fax, e-mail)				
	C2	Rédaction, reproduction de rapports.				
Sous total C						
TOTAL HORS TAXE						
TVA (19,25%)						
TOTAL TTC						
IR(2,2%)						
NET A PERCEVOIR (TRANCHE FERME)						



Tranche conditionnelle						
N°	Désignation	Unité	Qté	PU	P.T	
HONORAIRES DES EXPERTS						
A-	A1	Chef de mission : Expert en prévention et sécurités routières	H/Mois	6		
	A2	Expert 1 : Expert en communication sociale	H/Mois	6		
	A3	Expert 2 : Expert en secourisme	H/Mois	4		
	A4	Assistants	H/Mois	06		
	A5	Personnel d'appui (02)	H/Mois	06		
Sous total A						

MISE EN ŒUVRE DE LA MOBILISATION SOCIALE

B-	B1	Frais de transports nationaux	A/R	2	
	B2	Frais de mission des experts, trois descentes sur le terrain	Descente	2	
	B3	Ateliers de formation des pairs éducateurs, par ville	Ville	3	
	B4	Campagnes de sensibilisation des jeunes, par ville	Ville	3	
	B5	Fonctionnement de la mission	Mois	6	

Sous total B

AUTRES FRAIS DIVERS

C-	C1	Frais de communication (téléphone, fax, e-mail)	FF	1	
	C2	Rédaction, reproduction de rapports.	FF	1	

Sous total C

TOTAL HORS TAXE

TVA (19,25%)

TOTAL TTC

IR(2,2%)

NET A PERCEVOIR (Tranche conditionnelle)

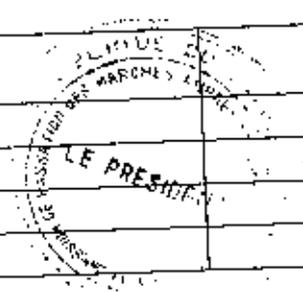
Total marché (tranche ferme et tranche conditionnelle) HTVA

TVA (19,25%)

TOTAL TTC

IR(2,2%)

NET A PERCEVOIR



Arrêté le présent devis à la somme de : francs CFA

Arrêté le présent devis à la somme de: francs CFA H



Pièce N° 9: Modèle de Marché

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE - WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF TRANSPORT

MARCHE N° _____ /M/MINT/CIPM/2019

PASSE APRES APPEL D'OFFRES n° _____ /AONR/MINT/CIPM/2019 DU _____

Maître d'Ouvrage: *MINISTRE DES TRANSPORTS*

TITULAIRE _____

B.P: _____, Tel: _____, Fax: _____
N°R.C: _____; N°Contribuable: _____; RIB: _____
/AC

OBJET DU MARCHE : **Mobilisation sociale urbaine pour la sécurité routière dans certaines grandes villes du Cameroun**

MONTANT DU MARCHE :

	Tranche ferme	Tranche conditionnelle	Total
TTC			
HTVA			
T.V.A (19,25%)			
IR(2,2%)			
Net à mandater			

DELAID'EXECUTION : *six (06) PAR TRANCHE*

FINANCEMENT : Fonds Routier, Exercice: 2019 ET 2020

SOUSCRIT,
SIGNE, LE _____
NOTIFIE, LE _____
ENREGISTRE, LE _____

Entre:

[L'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre des Transports dénommée ci-après
«L'Autorité Contractante»

D'une part,



Et

Le Prestataire _____
BP _____ Tél _____ Fax : _____
N° RC _____ N° Contribuable _____

Représentée par Monsieur _____ son Directeur
Général, dénommé ci-après le Prestataire »

D'autre part,

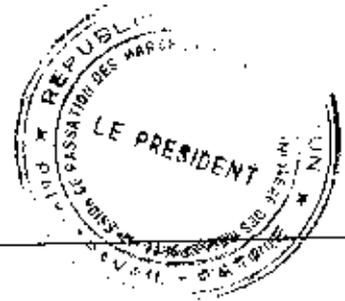
Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Page et dernière du Marché N°-----/ M/ MINT/CMPM/2019 passé après Appel d'Offres National Restreint pour LA Mobilisation sociale urbaine pour la sécurité routière dans certaines grandes villes du Cameroun(en procédure d'urgence).

MONTANT :

DELAI : SIX (06) mois.

Lu et accepté par le Cocontractant	Visa de l'Administrateur du Fonds Routier
	Le Ministre des Transports
	enregistrement



Pièce N° 10: Modèles des pièces à utiliser par le Soumissionnaire

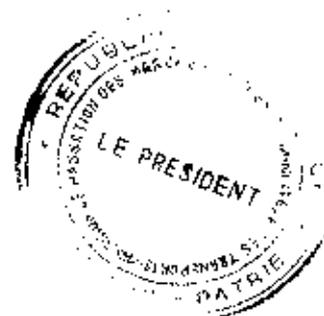


Table des modèles

Annexe n°1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Annexe n°2 : Modèle de caution de soumission

Annexe n°3 : Modèle de cautionnement définitif



Annexe n°1: Déclaration d'intention de soumissionner

Je soussigné, Nationalité: Domicile: Fonction:

En vertu de mes pouvoirs (préciser la qualité), après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National n° [indiquer la nature de la prestation].

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du Prestataire



Annexe n°2: Modèle de caution de soumission

A (indiquer l'Autorité Contractante et son adresse), « l'Autorité Contractante »

Attendu que [nom du soumissionnaire], ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du [date de dépôt de l'offre] de [nom et /ou description des prestations] (ci-dessous désigné: « l'offre »)

Nous [nom de la banque] de [nom du pays], ayant notre siège à [adresse de la banque] (ci-dessous désigné comme « la banque »), sommes tenus à l'égard de [l'Autorité Contractante] pour la somme de _ francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement à [indiquer l'Autorité Contractante], s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authentifié par ladite Banque le ___ jour de ___ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes:

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée dans le Dossier d'Appel d'Offres;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par [indiquer l'Autorité Contractante] pendant la période de validité :
 - a. omet de ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
 - b. omet ou refuse de fournir la garantie bancaire tenant lieu de cautionnement définitif, comme prévu dans les instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à [indiquer l'Autorité Contractante] un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite sans que [indiquer l'Autorité Contractante] soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, [indiquer l'Autorité Contractante] notera que le montant qu'il déclare lui est dû par ce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle(s) condition(s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres : toute demande de [indiquer l'Autorité Contractante] tendant à la faire jouer devra par venir à la Banque dans ce délai.



Annexe n°3: Modèle de cautionnement définitif

Banque:

Référence de la Caution: N°.....

Adressée à [indiquer le Maître d'ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné «Maître d'ouvrage »

Attendu que..... [Nom et adresse de l'entreprise], ci-dessous désigné «le Prestataire», s'est engagé, en exécution du marché désigné «le marché», à réaliser [indiquer la nature des prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Prestataire remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondante, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au le Prestataire ce cautionnement,

Nous,..... [Nom et adresse de banque], représentée par..... [noms des signataires], ci-dessous désignée «la banque», nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit(08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Prestataire n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de..... [En chiffres et en lettres]

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quel conque nous incombant, en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de sa signature et dès notification du marché au prestataire, La caution est libérée dans un délai de [indiquer le délai] à compter de la date de réception provisoire des prestations.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée de sans aucune autre forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par Maître d'ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais sont seuls compétents pour statuer surtout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

à....., le.....

[Signature de la banque]

Pièce N° 11: Liste des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics



I- BANQUES

1. AFRILAND FIRST BANK
2. BANQUE ATLANTIQUE
3. BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)
4. BANQUE INTERNATIONAL DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT
5. CITI BANK
6. COMMERCIAL BANK OF CAMEROON
7. ECOBANK
8. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK
9. SOCIETE CAMEROUNAISE DE BANQUE AU CAMEROUN
10. SOCIETE GENERALE DE BANQUE AU CAMEROUN
11. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON
12. UNION BANK OF CAMEROON
13. UNITED BANK FOR AFRICA
14. BANQUE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
15. BANK OF AFRICA

II- COMPAGNIES D'ASSURANCES

16. CHANAS ASSURANCES;
17. ACTIVA ASSURANCES
18. ZENITH ASSURANCES ;
19. BENEFICIAL GENERAL INSURANCES ;
20. CPA S.A.
21. NSIA ASSURANCES
22. PRO ASSUR
23. SAAR S.A
24. SAHAM ASSURANCE
25. ATLANTIQUE ASSURANCE
26. AREA ASSURANCE

